

Montpellier

votre ville.

n° 49 - Septembre 82

Journal d'information municipale

Agir ensemble.



18 septembre: Etats Généraux des Associations.

19 septembre: Foire aux Associations au Peyrou.

26 septembre: Fête des quartiers, la Paillade, Celleneuve, Martelle, Petit Bard, domaine Municipal "Bonnier de la Mosson"

Montpellier
l'entrepreneante.

AFFAIRE 1 : Communication des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal.
AFFAIRE 2 : Comptes administratifs 1981.
AFFAIRE 3 : Comptes de gestions 1981.
AFFAIRE 4 : Budgets supplémentaires 1982.
AFFAIRE 5 : Bâtiments communaux, reprise par la Société SUD-CLOTURES du marché d'entretien serrurerie secteur nord, marché négocié avec cette entreprise.
AFFAIRES 6, 19, 21, 35, 36, 37, 38, 46 : Demande de subvention pour les opérations suivantes :
 - Aménagement du Pavillon Populaire.
 - Recalibrage du Lez, deuxième section : Pont Juvénal, les Aiguerelles.
 - Equipement de la Crèche des Cévennes.
 - Centre d'Etudes des Techniques Artistiques au Musée Fabre.
 - Acquisition d'un camion isotherme pour les Restaurants scolaires.
 - Equipement pour la liaison froide du CES Jeu de Mail.
 - Construction de l'école maternelle Bari, Bologne, Oxford.
 - Construction Halte garderie de la Pompignane.
AFFAIRE 7 : Création d'un comité consultatif local de promotion de la Santé.
AFFAIRE 8 : Garantie de la ville au CHR concernant un emprunt de 36 000 000 F pour l'équipement de l'hôpital Lapeyronie.
AFFAIRE 9 : Cimetière St. Etienne, Octave des Morts, Création de 10 emplacements pour la vente de fleurs.
AFFAIRE 10 : Mise en adjudication des emplacements pour la vente des fleurs durant l'Octave des Morts, au droit des divers cimetières.
AFFAIRES 12, 29 : Personnel Municipal, contentieux, autorisation de défendre dans les affaires.
 - Syndicat F.O. du Personnel Municipal.
 - MARTY Robert.
AFFAIRES 13 : Personnel Municipal, logements de fonction : additif au tableau des agents logés.
AFFAIRES 14, 53, 55 à 58 : Cession gratuite de terrain pour mise à l'alignement :
 - SCI les Bouisses, rue des Bouisses.
 - Mme Blanc, M. Demoliens, Jacques Frelin, avenue du Professeur Emile Jeanbrau.
 - Mr. Jacob, rue de l'Aiguelongue.
 - Mr. Herrero, rues de la Rauze basse et Première Ecluse.
AFFAIRES 15, 51 : Acquisition de terrain :
 - SOUYRIS, pour mise à l'alignement rue de Las Sorbes.
 - DEBOUT Antoine, ZAD, des rives du Lez.
AFFAIRE 16 : Voirie, place du Château, occupation du Domaine public communal par le Ministère de la Justice.
AFFAIRE 17 : ZOLAD, cession ville de Montpellier au CHR.
AFFAIRE 18 : Affaires scolaires, travaux non programmés du second degré 1982, mise en conformité de l'atelier de la SES du collège Celle-neuve.

AFFAIRE 20 : Réservation de douze places pour la ville de Montpellier à la crèche de l'Abri Languedocien.
AFFAIRE 23 : Dénomination de voie, le nom de l'avenue du Petit Train est donné à une rue empruntant l'ancien tracé de la voie ferrée et située entre l'avenue Albert DUBOUT et le Chemin de Moularés.
AFFAIRE 24 : Projet d'aménagement de 100 jardins familiaux à la Paillade.
AFFAIRE 25 : P.O.S. emplacement réservé R29.
AFFAIRE 26 : Machines à photocopier Rank Xérox, remplacement d'une Xérox 5400 par cinq Xérox 3100, contrats.
AFFAIRE 27 : ZAC Val de Croze, approbation.
AFFAIRE 28 : ZOO Lunaret, ouverture d'un séjour d'une semaine à la ferme pédagogique pour les enfants.
AFFAIRES 30, 44, 47 : Attribution de subventions :
 - aux associations sportives ;
 - dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire ;
 - à la fédération Léo Lagrange.
AFFAIRE 31 : OPAH «Candolle, saint Ursule», avenants n°1,2,3, à la convention ville PACT de Montpellier.
AFFAIRE 32 : Montpellier la Paillade, sport Club, prêt de la ville.
AFFAIRE 33 : Travaux d'équipement 1982, emprunt de 13 000 000 F auprès de la CAECL.
AFFAIRE 34 : Aménagement d'un terrain de football au château de la Mosson.
AFFAIRE 39 : Marché AVCA pour la fourniture de viande aux Restaurants scolaires.
AFFAIRE 40 : Carte scolaire du 1er degré, rentrée 1982, 1983, création d'un poste de Psychologue scolaire.
AFFAIRE 41 : Avis de principe du Conseil Municipal pour l'extension du CFA Interprofessionnel de la Paillade.
AFFAIRE 42 : Groupe scolaire des Cévennes, récupération des frais de remise en état du logement de fonction.
AFFAIRE 43 : Ecole du Docteur Roux, reprise d'une installation de chauffage du logement de fonction.
AFFAIRE 45 : Assurances, dégâts causés par des manifestants indemnisation prise en charge par l'état.
AFFAIRE 48 : Location au District Urbain de Montpellier des casernes de sapeurs Pompiers de la Paillade et de Montaubérou.
AFFAIRE 49 : Relations avec les Handicapés, projet de formation en vue de l'accès à la fonction publique pour les personnes handicapées, avec participation financière de la ville.
AFFAIRE 50 : Personnel Communal, avance consentie par la ville pour le compte du Centre de Formation des Personnels communaux, dans le cadre de la formation continue.
AFFAIRE 52 : Taxes, commission professionnelle comunale, modification.
AFFAIRE 54 : Sécurité au droit de l'école Marcel Pagnol, mise en place de quatre «Gendarmes couchés».



En Septembre dernier, le député-maire Georges Frèche parcourait la foire aux associations organisée par la ville pour la première fois au Peyrou.

La rentrée de Septembre appelle sa moisson d'informations. Traditionnellement c'est la rentrée scolaire qui attire l'attention en ce mois. Les informations contenues dans le présent numéro réunies par M. BONNET, Adjoint à l'Enseignement, font le point sur cette rentrée. Aussi avons-nous choisi de sélectionner, pour les présenter brièvement trois sujets qui nous préoccupent à savoir : la sécurité des Montpelliéraines et des Montpelliérains, le développement de la vie associative et enfin l'extension de l'activité sportive au service de la santé et du bien-être des familles.

ACCROITRE LA SECURITE DES MONTEPELLIÉRAINES ET DES MONTEPELLIÉRAINS

Dans l'éditorial du numéro 47 de MONTPELLIER VOTRE VILLE en Juin, nous avons déjà développé sous le titre «pour une vie calme et sûre» l'essentiel de nos réflexions à ce sujet, laissant prévoir les développements ici contenus. Rappelons l'essentiel. Bien que Montpellier reste l'une des villes les plus sûres de France avec une grande criminalité quasiment inexistante, il y a lieu de se préoccuper plus de la sécurité dans la vie quotidienne. Une certaine dégradation a pu se produire depuis 25 ans à cause de la stabilisation des effectifs de police qui est le principal facteur de la sécurité urbaine. Depuis plusieurs années, la police qui dépend du Ministère de l'Intérieur, a vu ses effectifs rester stables faute de recrutement au niveau national. Le Gouvernement depuis un an a pris des mesures différentes puisque 4.500 nouveaux policiers ont été inscrits au Budget 1982 de l'Etat et près de 2.000 doivent l'être au Budget 1983. Cependant, le recrutement et la formation de ces effectifs font que les premiers qui arriveront dans les villes ne le feront que courant 1983. La Ville de Montpellier s'est déjà vu attribuer, à la suite de nos demandes, un effectif de 17 policiers supplémentaires. Pour mieux faire il faut donc agir dans cet intervalle de temps qui verra l'accroissement des effectifs de la Police Nationale se traduire sur le terrain. Nos mesures sont prises, mais avant de décider il importe de consulter les habitants de la Ville car le type de solution choisi aura ou n'aura pas de conséquence financière. C'est le but de la consultation contenue dans le présent numéro auquel nous vous remercions de répondre très nombreux. En tout état de cause, signalons que si le principe de la Police Municipale est décidé au vu de la consultation, ce ne pourra être qu'à titre transitoire en attendant le renforcement des effectifs de la Police Nationale. Cependant, des solutions transitoires sont indispensables car la sécurité est l'une de nos préoccupations essentielles.

LE ROLE IRREMPLAÇABLE DES ASSOCIATIONS DANS LA DEMOCRATIE LOCALE

Les enquêtes convergent pour signaler le nombre extrêmement important et la grande qualité des Associations existantes, se créant ou se développant à Montpellier. L'un des premiers aspects qui a attiré notre attention est le problème du logement. En effet, le fonctionnement d'une association passe tout d'abord par

la possibilité d'un local où se réunir. D'une quinzaine à notre arrivée qui étaient logées, nous sommes passés à près de 200 Associations logées actuellement. Certes il reste encore à faire et l'effort sera poursuivi. Cependant, le logement assuré, la vie de l'Association passe par des questions plus importantes comme les moyens d'agir ou les buts à poursuivre. Pour tenir compte de cette vie associative qui est le tissu vivant d'une ville, Mme CRESPIY et la Commission des Relations avec la Population, ont mis sur pied avec ces dernières une Foire aux Associations dont la première édition, au Peyrou en Septembre de l'année dernière, a obtenu un grand succès. Cette année, la deuxième édition rassemble deux fois plus d'associations et devrait connaître également, si le temps le permet, un grand intérêt, toujours au Peyrou le Dimanche 19 Septembre. Il nous a paru nécessaire d'aller au-delà et de faire précéder cette journée de rencontre avec le public d'une réflexion des associations sur le présent et l'avenir. C'est le sens de ces états généraux des associations prévus pour le Samedi 18 Septembre à la Salle des Rencontres de la Mairie, à la veille de la Foire. La matinée pourrait s'organiser autour de trois thèmes essentiels : le premier est à l'évidence les moyens de fonctionnement des associations qui jouent, à travers les comités de quartier, les comités des Fêtes, les commissions extra-municipales, etc..., un grand rôle dans la vie de la cité. Il faut dégager les moyens de renforcer ce rôle des associations dans la vie quotidienne d'une ville. Mais une association, même avec un local et des moyens, n'est rien sans l'activité des bénévoles qui l'animent. Le développement des activités des associations amène cependant à réfléchir sur le devenir et sur le statut éventuel de tout ou partie de leurs membres et de leur personnel. Il peut être intéressant de contribuer, au plan local, à cette réflexion qui a lieu au plan national actuellement. Souhaitons à ces états généraux d'être le plus fructueux possible dans l'intérêt général.

PLACE AU SPORT, SPORT POUR TOUS, SPORT SANTE

Les associations sportives et les clubs dont beaucoup seront à la Foire aux Associations, appellent une réflexion particulière liée au développement nécessaire du sport dans notre société. Montpellier a l'ambition, dans le cadre du projet «place au sport» qui débutera en Octobre de cette année, de devenir une des grandes villes sportives françaises. Il s'agit de permettre à tous de «7 à 77 ans» comme dit la chanson, de faire du sport. Pour les uns y découvrir les joies de la famille, pour les autres découvrir les joies du sport et l'intérêt du sport pour une meilleure santé. Place au sport c'est un peu tout cela. En liaison avec les clubs, tous les organismes institutionnels et officiels à vocation sportive, une Commission Ad Hoc a été mise en place à la Mairie pour préparer ce projet. Dans toute la ville des moniteurs permettront à ceux qui le désirent de s'initier au sport, à la marche, au parcours de santé dans de bonnes conditions. Avant de commencer et en cours d'activité, tous ceux qui s'initieront au sport bénéficieront des services gratuits du Centre d'Evaluation de la Condition Physique et Sportive dirigé par le Docteur BENEZIS, situé à la Maison des Sports Avenue du père Soulas. Un deuxième Centre est en construction au Domaine Municipal de Grammont. Ces centres permettront, par une série de tests, d'évaluer la condition des intéressés et leur permettre de faire du sport selon leurs possibilités sans risque et au contraire pour que leur santé et leur condition physique puissent en bénéficier au maximum. Une conférence de presse en Septembre a permis de développer le déroulement de «Place au Sport» qui doit faire de Montpellier, dans les années à venir, une grande ville sportive comme le veut déjà sa longue tradition universitaire : «Mens sana in corpore sano», «un esprit sain dans un corps sain» quelle belle formule, faisons-en une réalité.

Georges FRECHE
 Député-Maire de MONTPELLIER
 Président de la Commission des Sports
 du Conseil Régional Languedoc-Roussillon

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL
 Directeur de la Publication : **Georges Frèche**
 Promotion : **Mairie de Montpellier**
 Tél. (67) 64.34.34

O.F.R.E.S.
 118, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
 Tél. : 225.10.10

Code 47

Ce journal municipal d'information est financé par les recettes de publicité auprès des entreprises et du commerce montpelliérains que nous remercions.

Claude SERRE
 ELECTRICITE GENERALE
 Isolation thermique
 Chauffage électrique intégré
 Pompes à chaleur
 Travaux particuliers
 Climatisation FEDDERS
 Installateur agréé
 16 et 20, rue du Faubourg Figuerolles
 34000 MONTPELLIER — Tél : 92-14-96

safer
 LANGUEDOC - ROUSSILON
 DOMAINE DE MAURIN
 LATTES (Hérault)
 Tél. (67) 58 01 11 +
 Adresse Postale :
 Boite Postale 1 205
 34010 MONTPELLIER CEDEX

Jean-Marie DOUMERGUE
 Maison fondée en 1900
 FRUITS ET PRIMEURS EN GROS
 Tél : Marché-Gare 92-29-73 - Domicile : 63-31-02



auto express
 dépannage - remorquage
 carrosserie - peinture
 rue du mas de saint-pierre
 montpellier z.I. - tél. 92.80.00

UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE SA VILLE

**Bâtiments
 et
 Travaux publics**

La Méridionale de travaux
 Bureaux du Nouveau Monde
 Rue des Etats du Languedoc — B.P. 1187
 34009 MONTPELLIER CEDEX

MERIDIONALE

A quoi sert votre argent

La lutte pour un bon écoulement des eaux pluviales continue

L'urbanisation du Nord-Ouest de la Ville a conduit la Municipalité à revoir l'ensemble du problème de l'écoulement des eaux pluviales de ce secteur.

C'est dans cet optique que le service de l'Assainissement a entrepris la pose d'un collecteur des eaux pluviales dans les rues des Frères et Joseph Roumanille qui traversent le lotissement des terres Blanches. Ces travaux d'un montant de 1 450 000 F sont exécutés par l'entreprise S.O.G.E.A. Ce collecteur d'une longueur de 550 mètres permettra de récupérer toutes les eaux pluviales d'un bassin versant, d'une surface de 50 hectares environ, s'étendant au Nord-Ouest du lotissement des Terres Blanches vers l'avenue des Moulins et au-delà. Ce collecteur s'ajoute à l'ouvrage en béton armé, exécuté il y a quelques années sous l'avenue du Père Soulas, ceci pour canaliser toutes les eaux pluviales de cette partie de Montpellier en plaine expansion et les rejeter en aval dans le ruisseau du Verdanson.

Il est à noter que ces travaux sont financés à l'aide des taxes d'équipement payées par les divers lotisseurs du secteur considéré.

Notre région méditerranéenne est soumise périodiquement à des pluies torrentielles qui transforment les ruisseaux en petites rivières occasionnant de gros dégâts à l'environnement.

La Municipalité soucieuse des intérêts de ses administrés a entrepris depuis 1977, l'entretien des divers ruisseaux qui sillonnent la Commune. Tous les ans une certaine somme est mise au budget.

Après le Lantissargues et ses affluents où les travaux s'attaquaient aux points les plus critiques de ce ruisseau, notamment à la hauteur de la rue de Fontcouverte, le service Assai-

nissement a entrepris des travaux de terrassement et de bétonnage du radier et des berges du ruisseau le Chambéry, partie comprise entre la rue Beauséjour et la rue de Lunaret.

Le ruisseau de Chambéry dessert les quartiers Nord de Montpellier, son origine se retrouve à la rue de Vert Bois et aboutissant dans le ruisseau du Verdanson au carrefour de la route de Nîmes; il recueille les eaux de ruissellement d'un bassin versant d'une superficie de 256 ha.

E. GRANIER

Assainissement :



Le lotissement des Terres Blanches et l'ensemble du quartier autour de l'avenue des Moulins sont directement concernés par ces travaux.

Lantissargues - Chambéry : supprimer les dégâts causés par les eaux pluviales



Le ruisseau de Chambéry avant et après les travaux

Montpellier s'équipe

Scolaire : La meilleure rentrée possible



Restaurants scolaires : Bd Paul VALÉRY

Depuis 1977, un large programme de réfection ou de construction de salles nouvelles est en cours. Dans certaines écoles, le nombre des enfants qui déjeunent à midi dépassent 50 % de l'effectif scolaire. Le nombre des repas servis a plus que doublé et, en cinq ans, conjointement avec l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale à Pâques de cette année. Cet effort se poursuit. Ici le nouveau restaurant scolaire aux formes futuristes donnant sur un parc « l'enclos del lop », à l'école du Pas du Loup, Boulevard Paul Valéry.



Reconstruction de l'Ecole des Aiguerelles

La reconstruction de l'Ecole des Aiguerelles, dans des préfabriqués depuis de longues années, est sur le point de se terminer. Les 7 classes seront prêtes pour la rentrée. La deuxième tranche (bureaux administratifs, salle polyvalente, tisanerie, aménagement des abords) sera terminée avant la Noël.



Crèche des CEVENNES

La nouvelle crèche des Cévennes va ouvrir prochainement, rue des Avant-Monts. Elle sera inaugurée probablement dans la journée du Vendredi 24 Septembre. Des équipements sportifs seront ultérieurement construits sur la partie disponible du terrain.



Reconstruction du C.E.S. du Jeu de Mail

Les travaux du C.E.S. du Jeu de Mail, pendant de longues années en préfabriqué, sont sur le point d'être terminés pour la rentrée. La Mairie a décidé de faire en même temps les aménagements des aires sportives.

CALIFORNIE — AMENAGER

L'HYPERMARCHÉ DU BATIMENT — RENOVER

— TRANSFORMER

— DECORER

Votre habitation

Route de Boirargnes - LATTES
ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
sauf le dimanche

ENTREPRISE A. CREGUT et Fils

TRAVAUX ROUTIERS - V.R.D.
S.A. au capital de 4 500 000 F

1740 Avenue du Maréchal JUIN
30014 NIMES Cedex B.P. 1080
Tél. : (66)84.99.98

Chemin de MALPAS
34000 MONTPELLIER
Tél. : (67)65.96.58

IBM FRANCE
en LANGUEDOC-ROUSSILLON

C'EST

- UNE USINE A MONTPELLIER AVEC :
 - une population de 2.500 personnes
 - des bâtiments de 90.000 m²
 - une mission de gros ordinateurs
- DES BUREAUX COMMERCIAUX ET DE SERVICE :
 - à Montpellier, Nîmes et Perpignan employant 130 spécialistes assurant la commercialisation et la maintenance de l'ensemble des matériels.

C'EST AUSSI :

- 80% de la production à l'exportation
- 1.000 emplois locaux de sous-traitance
- une participation importante à la vie régionale

IBM

Usine de la Pompiagne Montpellier
Montpellier votre ville

sté nationale de construction **Quillery**

société anonyme au capital de 123.388.500 francs

Siège Social : 8 à 12, av. du 4 Septembre
94100 St-Maur - B.P. 49 - Tél. : 886.11.49

SECTEUR SUD

B.P. 1127
2, Boulevard de Strasbourg
34008 MONTPELLIER CEDEX

Tél. : (67) 64.16.00

Incroyable mais vrai !

A Montpellier ville :
F4 = 88 m²
(récent; état neuf, ascenseur, parking)
240.500 F.
encore sous garantie décennale

Louable 1500 F/mois + charge

GILBERT MALAVAL
Immobilier

L'AGENCE EFFICACE
14, bd du Jeu de Paume • 34000 Montpellier
Tél. : 58.94.09 ou 27.90.75

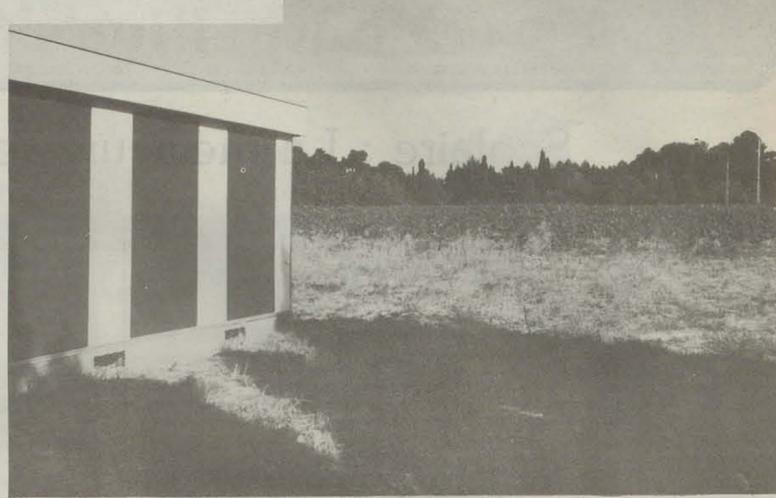
A quoi sert votre argent

Un local pour les jeunes de l'Aiguelongue

L'Aiguelongue s'équipe. Après le terrain de football et la halte-garderie, «La Maison du fada» verra bientôt le commencement de travaux en vue de l'ouverture d'une maison pour tous.

Cependant, en abordant la construction de la Maison pour Tous à la jonction des quartiers «Plan des 4 Seigneurs» et «Aiguelongue», il fallait satisfaire la demande des jeunes qui voulaient un local pour eux. C'est chose faite. Un préfabriqué de qualité de presque 100 m² vient d'être fait qui accueillera, comme convenu avec les jeunes du quartier lors d'une réunion en juin, un animateur.

Vie Associative



Antigone : Habitat social



Derrière l'immeuble des Galeries Lafayette et les tours du Nouveau Monde, la construction de 250 premiers logements sociaux d'Antigone a démarré. On plante actuellement les pieux qui seront le soubassement de l'immeuble.

CELLENEUVE - Espaces Verts

Aménagement entre Celleneuve et l'Ecole de Commerce du pourtour du Cimetière de Celleneuve. Un jardin d'agrément est en cours d'aménagement près du cimetière de Celleneuve. Il servira désormais aux passants, aux mamans et aux enfants pour la détente et la promenade.



Domaine de Grammont - Espaces sportifs



La deuxième tranche des 27 hectares d'aménagement de l'aire sportive de Grammont est sur le point de se terminer. Au premier plan, les 10 terrains de tennis, au-delà les nouveaux terrains de football et de rugby achevés et prochainement inaugurés. La troisième tranche débute ultérieurement avec le Stade d'Athlétisme, un gymnase et une piste pour le cyclo-tourisme.

Energie nouvelle, géo-thermie - Antigone



Une Société spécialisée, derrière la Trésorerie Générale, sur le terrain d'Antigone, fore actuellement un puits de plusieurs centaines de mètres de profondeur pour évaluer les possibilités d'existence d'eau chaude en profondeur. En cas de succès, Antigone pourra être largement chauffée par ce procédé révolutionnaire faisant appel aux énergies douces.

Montpellier s'équipe



Voierie :

Faciliter la circulation c'est aussi améliorer la qualité de la vie.

Aménagement piétonnier. Pila ST.-GELY - Rue des Etuves

La rue du Pila Saint-Gély va être aménagée après consultation du quartier et des riverains, en rue semi-piétonne fort joliment décorée. Les voitures pourront continuer à y passer cependant. Des aires de livraison seront aménagées et protégées. Les travaux vont bon train, en même temps que la construction de la passerelle entre le Jardin de l'Ecole des Beaux Arts qui va être ouvert au Public, et l'Esplanade.



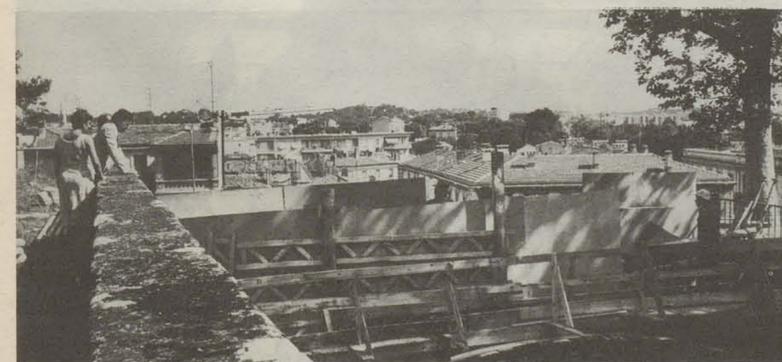
BOUISSON BERTRAND

Réfection de trottoirs et aménagement de places de stationnement pour les voitures, les travaux se poursuivent. Voici presque la fin pour l'avenue Bouisson Bertrand. Les Arceaux vont suivre.



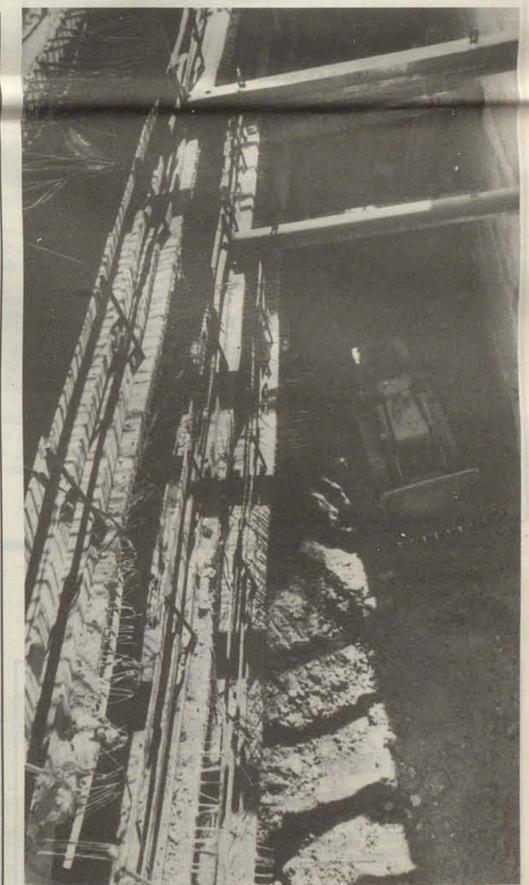
Carrefour Paillade-Nord - Les Tritons

Les travaux d'aménagement viennent de se terminer. Tout en facilitant la circulation et en raccourcissant les parcours, ces travaux permettront bientôt l'ouverture d'une aire de jeux dans les espaces verts pour les enfants de Phobos.



Passerelle Bd Sarrail - Une liaison Esplanade - Parc des Beaux-Arts - Rue Salle l'Evêque

La passerelle qui animera l'Esplanade en reliant cette dernière avec le quartier Notre-Dame des Tables - Pila St-GELY, entrera en service courant septembre. Les travaux continueront par l'escalier du bout de l'Esplanade vers le Faubourg de Nîmes et le quartier des Aubes.



Parking Aristide BRIAND - Centre Ville

Les travaux avancent selon le calendrier prévu. Plusieurs centaines de nouvelles places de parking seront livrées début 1983.



S.P.A.C. 12 bis, rue Delmas
34000 Montpellier - Tél. : 92.29.46



CARRIERES DE LA MADELINE S. A.

Tél. : BUREAU 42.42.60
Chantier : 78.15.11 - 78.14.78

Chantier R. N. 108
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE
ADRESSE POSTALE
BOITE POSTALE 1244
34011 MONTPELLIER CEDEX

VOTRE LIVRET D'EPARGNE POPULAIRE

CHEZ

XX Banque Populaire du Midi

à Montpellier, 6 Agences à Votre Service

JEAN LEFEBVRE



TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS TRAVAUX de V.R.D.
DIRECTION REGIONALE LANGUEDOC-ROUSSILON

Bureaux - Atelier - Dépôt : Route de Lodève - Juvignac,
B.P. 7.025, 34022 Montpellier cedex
Tél. : 75.36.80 Télex 480-177 TARFIL-MONTP



TRAVAUX PUBLICS

Terrassements, viabilité, revêtement de chaussées, adduction d'eau, E.D.F., G.D.F.

ASSAINISSEMENTS

SABLIERS DE GIGNAC CARRIERES DE GARASTRE

Installation mécanique moderne, chargement automatique rapide.

TREMIES SUR ROUTE

45, ROUTE DE LA POMPIGNANE
B.P. 35 - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ



Société Calloni Frères
Bâtiment et Travaux
Publics

Siège social :
30, Plan du Château
d'O Maurin 34970 Lattes

Tél. : (67) 27.85.21 ou 70.07.34

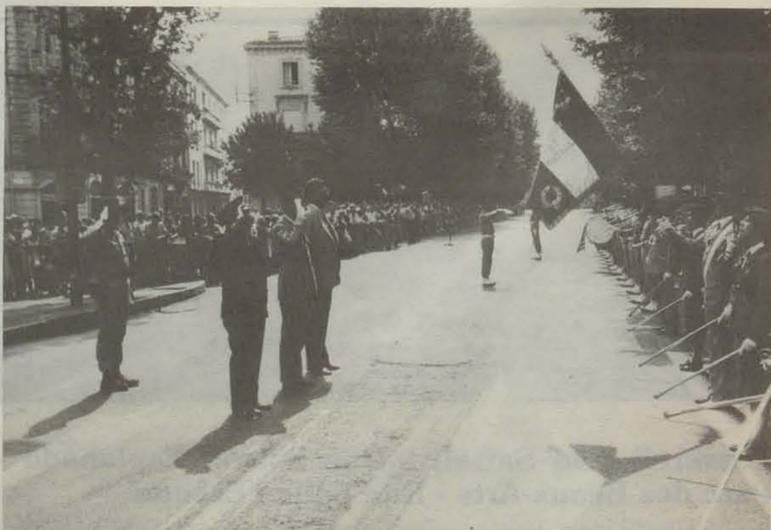
1789-1982 - Montpellier salue le 14 Juillet



Défilé athlétique des pompiers de Montpellier et du District à l'occasion du 14 Juillet.

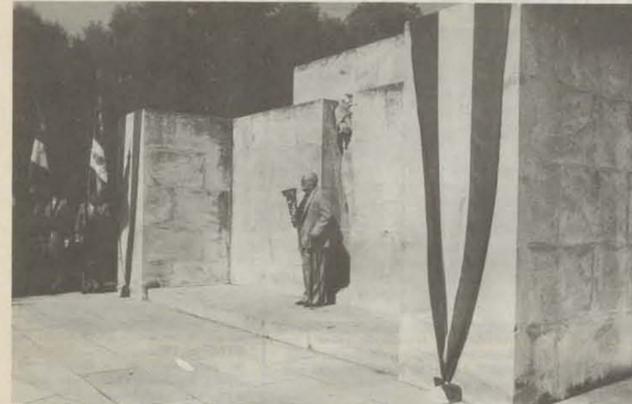


Salut au drapeau et aux Anciens Combattants.



Le Maire de Montpellier et le Commissaire de la République M. VINCENT, saluent le drapeau.

Montpellier fête avec éclat le 38^e Anniversaire de sa Libération



La flamme du souvenir : Montpellier honore les héros morts pour la libération et la liberté.



M. PALOC président du Comité départemental de la résistance et M. Angleres raniment la flamme du 38^e anniversaire de la Libération de Montpellier.

Message du Comité Départemental de la Résistance Montpelliéraine aux habitantes et aux habitants de la ville et surtout aux jeunes

Il y a 38 ans, en cet été 1944, se déroulaient les durs combats de l'insurrection libératrice de la France meurtrie, profanée, mais toujours debout au combat...

Quatre ans après la ruée hitlérienne et sa sinistre occupation, elle hâta la marche des Armées Alliées, rendait aux Français la liberté, et pour la France le droit de gérer démocratiquement ses propres affaires, conformément au Programme du Conseil National de la Résistance incarné par l'admirable Jean MOULIN.

Après tant d'opprobres et d'oppressions, de douleurs, d'angoisses et de sacrifices, la Résistance, qui avait rassemblé et dressé dans l'Union les forces vives de notre pays, autour de son chef de guerre le Général De GAULLE, triomphait... Sur cet élan, la France rejoignait aux Armées Alliées ses armées nouvelles, venues de la clandestinité, des F.F.L., de l'Armée d'Afrique, fondues ensemble, dans une seule armée, l'Armée Française enfin ressuscitée...

Elle portait bientôt cette armée au cœur de l'Allemagne nazie gagnait sa place d'honneur à la table où celle-ci signa sa capitulation le 8 Mai 1945 et devenait l'un des « cinq grands » fondateurs de l'O.N.U.

La France était restaurée dans son indépendance, ses libertés, sa grandeur historique... tel fut le bilan...

38 ans ont passé... Et de quel côté que se tournent actuellement nos regards, force est de constater que le Monde est en crise.

Qui, en effet, autant que nous, combattants de la Résistance, est pénétré par l'horreur de la guerre ; sait, par la souffrance de sa chair et de son âme ce qu'est le prix de la liberté menacée ; qui, autant que nous, Résistants, peut se sentir à bon droit dépositaire de la dernière pensée des morts des champs

de bataille, des camps de déportation, des pelotons d'exécution.

C'est dans le désordre de l'heure que le patriotisme, sous la forme du civisme de tous les jours, reprend ses droits. Quelles que soient nos convictions, quelles que soient nos appartenances individuelles, les Combattants de la Résistance que nous sommes ne pouvons, ni sur le plan de la vie nationale, ni sur le plan de la vie internationale, observer l'avenir en toute quiétude et en toute sérénité.

L'accumulation démentielle d'armes de destruction massive fait peser sur le genre humain la pire menace qu'il ait jamais connue. Une nouvelle guerre mondiale à l'ère nucléaire n'aurait plus rien de commun avec les conflits, pourtant si meurtriers, que nous avons connus.

Elle ne laisserait que des vaincus et nos controverses sur la meilleure structure politique, économique et sociale n'aurait plus de sens sur une terre ravagée, calcinée, empoisonnée, jonchée de ruines et de morts.

Le combat pour la paix et le désarmement, au nom des droits de l'homme, au nom de la vie, n'est ni un thème politique, ni une affaire d'idéologie.

La résistance, consciente des nécessités qu'impose dans un monde solidaire la sauvegarde de la paix, dénonce le monstrueux gaspillage financier, économique et scientifique au détriment du progrès de tous les peuples.

Elle réaffirme, dans le même souci de la paix internationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur destin ; à quel point elle se sent le droit de priver un peuple, notamment par l'intervention armée, de suivre lui-même et librement son destin.

Elle attend aussi des organisations internationales, qu'elles

s'emploient plus fermement et à temps, en cas de différents internationaux de faire prévaloir la négociation sur tout recours à la menace ou à l'emploi des armes.

Elle attend enfin des signataires des accords d'Helsinki qu'ils considèrent, tous, sans exception, les actes concernant la coopération, la limitation des armements et les droits de l'homme, comme les éléments d'un ensemble, dont aucun, ni en droit, ni en fait ne saurait, fût-ce temporairement, être dissocié.

En ce 38^e Anniversaire de la Libération... les Combattants de la Résistance ont toujours pensé et plus intensément encore aujourd'hui, que la souffrance n'a pas de frontière, que la vie de chaque combattant à la même valeur, le regard qui s'éteint à la même expression de détresse, que l'on ne bâtit pas l'avenir sur la haine, sur des rancunes, des préjugés et des regrets, mais au contraire, sur la confiance, sur des valeurs essentielles qui sont la tolérance, la fraternité, la solidarité, le respect de la dignité de l'homme, de sa personnalité, de ses droits, de ses justes biens.

Il est de notre devoir parce que la paix est possible, de réfléchir tous, tant que nous sommes, sur l'escalade de la terreur, sur les racines mêmes de ces conflits, qui embrasent actuellement les quatre coins de la Terre. Il nous faut aussi, pour que cette paix soit possible, être d'abord en paix avec nous-mêmes, et être capable par là-même de tendre des mains fraternelles à nos proches, à nos concitoyens, à tous les peuples du monde.

C'est en pleine confiance que nous vous disons : Il ne faut pas, que le sang de nos pères, de nos frères, de nos enfants, tombés pour la cause de la justice et de la liberté crie contre nous.

DEFRICHONS L'AVENIR.

CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL DU MIDI

montpellier
quartier facultés
la Clairière
DU STUDIO AU P.4
à l'écart du bruit tout près de tout
livraison octobre 1982

LOCATION GARANTIE
avec rentabilité jusqu'à 6%

bureau de vente ouvert sur place
route de mende à côté du parc st-odile
tél. (67) 54.28.51

construit aussi
LE COTEAU BOISE
tél. (67) 54.27.40

aux Aiguelongues
LE COTEAU FLEURI
appartements-villa

Un an de mesures sociales concernant les personnes âgées

Depuis un an, un certain nombre de mesures sociales ont été mises en place par le Parlement concernant tant les ressources des personnes âgées que leurs modalités d'imposition, l'action sociale et médico-sociale ou la représentation des retraités et des personnes âgées. Ces mesures dispersées sont souvent encore mal connues des intéressés. Il nous a paru utile de présenter ici un tableau aussi exhaustif que possible de ces mesures. Bien entendu, pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser au Centre Municipal d'Action Sociale (S.V.P. Social) de la Ville ou aux Administrations concernées.

Georges FRECHE

EN MATIERE DE RESSOURCES

AUGMENTATION DES RETRAITES ET DES PENSIONS

Le MINIMUM VIEILLESSE, pour une personne seule, a progressé de 50 % depuis le 30 juin 1981. Il est passé de 1 417 F à 2 000 F au 1^{er} janvier 1982 et à 2 125 F au 1^{er} juillet 1982. Pour les couples, le montant du minimum est fixé à 3 933 F au 1^{er} juillet 1982. Cette mesure concerne 1,9 million de personnes.

— LE RELEVEMENT DES PENSIONS pour les ressortissants du régime général, des régimes alignés (artisans et commerçants) et du régime minier a été de 7,4 % au 1^{er} juillet. Il a ainsi progressé de 14,6 % en un an (6 950 000 pensions sont concernées).

— A partir du 1^{er} décembre le taux des PENSIONS DE REVERSION sera calculé sur la base de 52 % de la pension principale et non plus de 50 %, soit une progression de 4 % (loi adoptée par le Parlement le 30 juin 1982). Un million de personnes âgées sont concernées.

— Amélioration des «AVANT LOI BOULIN» : majoration des pensions pour les retraités ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 1975. Ce rattrapage bénéficiera à 1 250 000 retraités (loi votée le 30 juin 1982).

— La loi, votée le 30 juin par le Parlement unanime, a également adopté les dispositions suivantes :

• choix donné aux invalides de première catégorie exerçant une activité professionnelle à 60 ans de la poursuivre ou d'obtenir la liquidation de leur pension de vieillesse ;

• indemnité aux commerçants et artisans incapables de poursuivre leur activité ;

• réouverture du droit à pension de réversion dans certains cas et dans tous les régimes d'assurance vieillesse obligatoire ;

• application de la loi au régime local du Bas-Rhin et de la Moselle ;

• extension à tous les régimes de la possibilité de pension provisoire en cas de disparition de l'assuré ;

• extension de l'assurance veuvage aux veuves d'adultes handicapés percevant l'allocation aux adultes handicapés ;

• création d'une institution de prévoyance complémentaire obligatoire pour les monteurs de ski, guides de haute montagne, et accompagnateurs de moyenne montagne ;

• suppression de la forclusion frappant certains fonctionnaires ayant quitté leurs fonctions avant le 29 janvier 1950 ;

• création d'une allocation vieillesse proratisée dans le régime des professions libérales ;

• instauration d'une compensation entre certains régimes complémentaires en faveur du régime des sages-femmes non salariées ;

• validation des périodes pendant lesquelles les assurés sociaux ont perçu l'indemnité de soins aux tuberculeux ;

• affiliation des artisans chauffeurs de taxis, ayant adhéré à l'assurance volontaire du régime général, au régime complémentaire obligatoire des travailleurs non salariés des professions artisanales.

— Pour les RETRAITES NON TITULAIRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES un effort particulier a été réalisé, notamment l'amélioration des conditions de calcul

CONVERSION DES HOSPICES

— accélération du processus de transformation des hospices : moins de 3 000 places transformées juridiquement en maison de retraite ou en long séjour il y a un an, plus de 30 000 à ce jour ;

— doublement des crédits de modernisation pour les hospices en 1982 (300 MF au lieu de 155 MF) ;

— création de près de 3 000 emplois nouveaux dans ces établissements ;

LA REPRESENTATION DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES

A tous les niveaux, des dispositions sont prises pour assurer la participation systématique des représentants des personnes âgées aux instances qui ont à connaître des problèmes les concernant.

AU NIVEAU NATIONAL

— Conseil Economique et Social. Deux représentants des organismes de retraites viennent être nommés

ou leurs veuves âgées de plus de 75 ans ;

— taxe d'habitation : exonération des personnes âgées de plus de 60 ans non imposables ou dont l'impôt n'est pas recouvré (impôt inférieur à 240 F) ;

— livret d'Épargne Populaire : personnes dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 1 000 F ;

— suppression du ticket modérateur d'ordre public par la loi du 4 janvier 1982 ;

• Allocation logement : — revalorisation de 50 % dès 1981 en deux étapes (1^{er} juillet et 1^{er} décembre) de l'allocation logement à caractère social.

— extension de cette aide aux personnes résidant en section de cure médicale de maison de retraite ou logement-foyer, pour lesquelles l'allocation logement n'était jusqu'ici pas accordée.

• Transport : — attribution de la carte vermeil aux hommes dès l'âge de 62 ans et non plus de 65 ans. Les femmes peuvent l'obtenir dès 60 ans.

• Téléphone : — installation gratuite pour les personnes âgées accueillies en établissement et titulaires du F.N.S.

augmentation de 32 %. Il est fixé à 47 F et 49 F à compter du 1^{er} juillet pour la Province et Paris ;

• Service de soins infirmiers à domicile

La circulaire du 1^{er} octobre 1981 du Secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées a permis de lever les obstacles qui empêchaient le développement des services de soins infirmiers à domicile.

Le nombre de places est passé de 3 000 en juin 1981 à près de 10 000 actuellement, correspondant par ailleurs à la création de 350 services nouveaux.

• Amélioration de l'habitat

Les crédits affectés à l'amélioration du logement pour personnes âgées qui étaient de 15 MF en 1981 ont été portés par le Secrétaire d'Etat à plus de 40 MF en 1982.

Ils permettent la rénovation de 10 000 logements cette année, grâce à une aide complémentaire portée à 6 000 F 60 logements (12 000 F si la personne âgée est handicapée).

Des conventions spécifiques ont été conclues avec la Fédération Nationale des P.A.C.T. et l'Association des Oeuvres et de l'Orphelinat des Médailles Militaires.

• Protection juridique des locataires âgés

Article 14 de la loi n°82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

• Coordination

Dans le cadre du programme de création d'emplois lancé par le Gouvernement en juin 1981, 500 postes de coordination ont été créés.

La coordination, ainsi concrétisée, a permis de rendre plus efficace le fonctionnement de services d'aides à domicile et d'améliorer les prestations fournies aux personnes âgées.

• Hébergement collectif

• Médicalisation des établissements

Afin de permettre aux personnes âgées résidant en maison de retraite, en logement-foyer et en Résidence pour Personnes Agées de recevoir sur place les soins courants que pour appeler une certaine dépendance, une médicalisation de ces établissements a été décidée. Elle préserve le libre choix du médecin traitant par la personne âgée. Ainsi 8 000 places nouvelles de section de cure médicale ont été créées en un an, correspondant à 1 300 emplois d'infirmiers et d'aides soignants supplémentaires. En outre 1 800 emplois ont été créés.

• Animation

La circulaire du 7 avril 1982 prévoit la mise en oeuvre d'un budget animation dans les établissements, dont la gestion pourrait être confiée à un conseil de résidents.

• Vacances

La durée des vacances autorisées hors des établissements où les personnes âgées sont hébergées est passée de 4 à 5 semaines pour lesquelles les pensionnaires n'ont pas à s'acquitter des frais de séjour.

du point de retraite et l'attribution de points gratuits en cas d'invalidité.

— Pour les RETRAITES DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, trois mesures ont été adoptées : création d'une majoration pour tierce personne dans le régime invalidité-décès des artisans, diminution de moitié des cotisations d'assurance maladie sur les retraités de la C.A.N.A.M. ; amélioration du régime invalidité-décès des industriels et commerçants.



Campériols : la fête bat son plein le jour du 16^e anniversaire du foyer du 3^e âge administré par le Centre Municipal d'Action Sociale.

AVANTAGES D'ORDRE FINANCIER

• Récupération sur succession

— FOND NATIONAL DE SOLIDARITE : les sommes versées au titre du Fonds National de Solidarité peuvent être récupérées, au décès du bénéficiaire, sur le montant de sa succession à partir d'un seuil. Ce seuil qui était de 150 000 F depuis 1977, a été porté à 250 000 F (+ 67 %) pour les successions ouvertes à compter du 3 février 1982.

— AIDE MENAGERE : la récupération sur succession pour les personnes âgées bénéficiant d'une prise en charge de l'aide sociale, s'opère à compter du premier franc. Un seuil de récupération sera fixé à 250 000 F après publication du décret pris en application de la loi votée le 30 juin.

• Mesures fiscales : — Exonération de l'impôt sur le revenu des personnes de plus de 65 ans dont les ressources nettes sont inférieures à 26 200 F ;

— Abattement spécial sur le revenu si celui-ci est inférieur 52 600 F ;

(Décret du 27 mai 1982).

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

— Un Comité national des Retraités et Personnes âgées sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

La circulaire J.Franceschi du 7 avril 1982 (J.O. des 7-8 juin) a fixé le cadre global de cette action.

• L'AIDE A DOMICILE

Un effort important a été réalisé pour favoriser par tous les moyens le maintien des personnes âgées à leur domicile.

• Aide ménagère

— une subvention de 2 000 F par emploi nouveau créé est accordée sur crédits du Secrétariat d'Etat, elle a permis le recrutement de 3 700 aides ménagères supplémentaires, depuis le 1^{er} juin 1981 ;

— le nombre de bénéficiaires de cette prestation est passé en 1981 de 320 000 à 364 000, soit plus de 44 000 bénéficiaires supplémentaires ;

— les crédits sont passés de 1 milliard 273 millions en 1980 à 1 milliard 782 millions en 1981, soit une progression de 40 %, due aux mesures ci-dessus.

— le taux horaire de remboursement de la prestation est passé de 32,25 F au 1^{er} janvier 1981 à 45,00 F au 1^{er} janvier 1982 pour Paris et de 32,65 F à 43,00 F dans la même période pour la province, soit une



La Matière Plastique et ses applications

21, 23 rue Foch

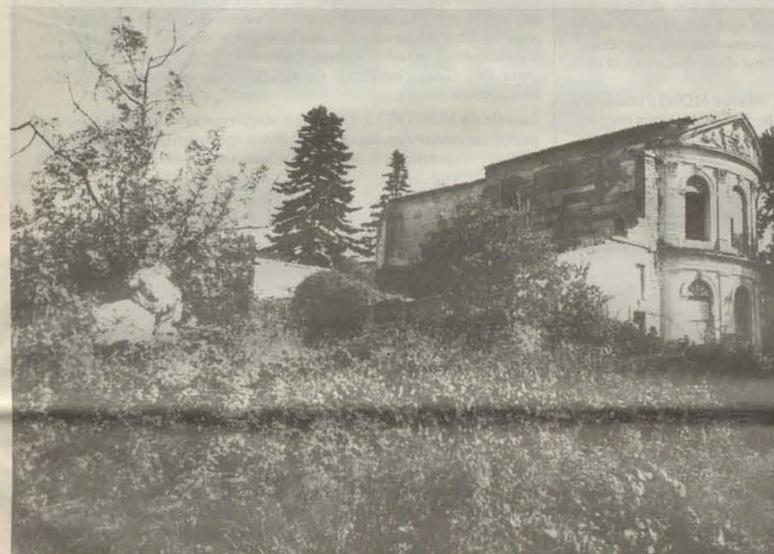
MONTPELLIER

TEL : 66.15.79

Découverte du Domaine Municipal Bonnier de la Mosson

Dimanche 26 Septembre toute la journée

GRANDE FÊTE DES QUARTIERS PAILLADE, CELLENEUVE, PETIT BARD, PERGOLA ET MARTELLE



Attractions, repas tiré du sac, visite du chateau, du Pont romain, concert.

18 h : sur le parvis du château création de la Compagnie du Théâtre Populaire des Cévennes.

«Le Prince Travesti» de Marivaux
Mise en scène de Guy Vassal et Gilles Léger

Service de cars gratuits de la place de la Comédie au Domaine.

(Parking en face de l'accès au domaine au début de la route de Lodève) juste après l'échangeur de La Paillade.

MAROQUINERIE FRADET-LAFARGE



6, Grand Rue Jean Moulin
7, rue de la Croix d'Or
Montpellier

Parapluies - Sacs - Bagages



Papiers peints, peintures
revêtements, moquettes
RUE St-HILAIRE, MONTPELLIER
65.69.65

E.G.H. COMPAN

ARROSAGE PARCS et JARDINS
TERRAINS de SPORTS
RAIN BIRD - TORO

Route de Carnon - 34970 LATTES

Tél. : (67) 65.66.74

GTIM

27, Boulevard Joseph-Vernet - BOITE POSTALE 20 - 13267 MARSEILLE CEDEX 2
Tél. : (91) 76.36.60

TELEX : 420.212

Intervient dans tous secteurs d'activités :

Bâtiments - Constructions industrielles - Ouvrage d'art - Parcs de stationnement
Aménagements hydrau-électriques - Centrales thermiques et nucléaires
Travaux souterrains - Travaux maritimes et fluviaux

Handicapés : MONTPELLIER au carrefour de la réflexion.

Le prochain automne va voir se dérouler dans notre ville deux congrès importants consacrés aux problèmes des personnes handicapées.

Le 6 novembre se déroulera dans le cadre du château de GRAMMONT, l'Assemblée générale de la Fédération des Aveugles de FRANCE. Cette assemblée devra tout d'abord élire un nouveau conseil d'administration et palier la récente démission de président NICOLLE qui fut une personnalité nationale de tout premier plan au sein du monde des personnes handicapées.

L'assemblée devrait aussi se pencher sur l'évolution de la législation sociale et constater avec vive satisfaction les nombreuses améliorations intervenues en faveur des personnes handicapées depuis le 10 mai 1981.

Cette assemblée devrait se dérouler sous la présidence d'une haute personnalité du Ministère des Affaires Sociales. Au total, cette journée devrait marquer une étape de plus dans la réflexion des aveugles sur leur devenir ; elle devrait aussi permettre à la jeune équipe ; qui anime depuis quelques mois la filiale locale de mieux se faire connaître de nos concitoyens.

Trois semaines plus tard se réunira dans notre ville, à la salle des Rencontres cette fois, le Congrès National de l'APAJH, (association pour adultes et jeunes handicapés).

Cette association est très connue dans notre région en raison de l'action qu'elle mène en faveur des handicapés et malades mentaux. Elle gère dans notre ville le Centre Henri WALLON.

Ce congrès devrait être le lieu d'une importante réflexion sur le thème de l'insertion, et de ses travaux devraient déboucher des projets susceptibles de faire bouger pas mal de choses dans le monde des handicapés. Là aussi, une importante personnalité gouvernementale est attendue.

Enfin, notons qu'une importante réunion des CREAI est également prévue dans notre ville d'ici la fin de l'année.

Dans le domaine de l'action en faveur des personnes handicapées, la ville de MONTPELLIER a nettement préféré depuis 6 ans les actes aux paroles et réunions diverses. Les réalisations ne manquent pas que nos concitoyens peuvent chaque jour mesurer. Il est permis de penser que le dynamisme dont fait preuve notre ville dans ce domaine, conduit de nombreuses associations nationales à la visiter et à s'y réunir, de quoi tout de même se féliciter de cet état de fait.

Stationnement :



Chacun sait et mesure tous les jours les difficultés de stationner dans nos villes. Le caractère quasi médiéval du centre de notre cité n'est pas fait pour simplifier les choses, malgré les efforts constants de la municipalité.

Mais il est des personnes pour qui ces difficultés sont encore plus dures à vivre, ce sont celles et ceux qui éprouvent de grandes difficultés à marcher, en un mot les handicapés moteurs.

Depuis plusieurs années, la ville multiplie les emplacements réservés, matérialisés par les insignes GIC-GIG.

Il est malheureusement fréquent que ces dispositions ne soient pas respectées par les automobilistes ordinaires, ce qui a le plus souvent pour résultat d'interdire les déplacements en ville des personnes handicapées à mobilité réduite. Utiliser de façon illicite un emplacement GIC-GIG, c'est priver un handicapé de sa liberté de circuler, de travailler.

La ville de MONTPELLIER tient à réaffirmer sa volonté de faire respecter au mieux ces dispositions. Nous souhaitons que les automobilistes comprennent le sens de ces stationnements réservés et qu'ils les respectent.

UN SERVICE DE COORDINATION ENSEIGNEMENT - ACTION CULTURELLE

PRESENTATION DU SERVICE :

Le Service de coordination Enseignement Action Culturelle a été créé par la VILLE de MONTPELLIER le 22 décembre 1981. Il a été ouvert le 1^{er} janvier 1982 et a été confié à une enseignante détachée de l'Education Nationale, Mme Yvonne RICHARD.

Le poste est subventionné à 50 % par la Ville et à 50 % pendant deux ans par le Ministère de la Culture, dans le cadre du soutien aux emplois culturels.

Le service bénéficie d'un bureau à la Mairie - porte 524 au 5^e étage, poste 4430 - téléphone 64.34.34.

S'y tiennent des permanences :

— Le MARDI après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

— Le MERCREDI matin de 9 h à 12 h

— Le MERCREDI après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

— Le VENDREDI après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

En dehors des permanences à la Mairie, on peut prendre contact avec la responsable (téléphone personne 66.11.39) ou l'inviter à se rendre à l'extérieur dans tout équipement ou service d'enseignement de la Ville.

LES MISSIONS DU SERVICE :

Le but de ce service est de coordonner tout l'enseignement et toute l'action culturelle sur la Ville de MONTPELLIER, afin de leur donner plus de cohérence et d'efficacité.

Par « Enseignement », il faut entendre les écoles maternelles, les écoles primaires, l'enseignement secondaire (C.E.S., Lycées, LEP et l'Université. Ce qui suppose de nombreux agents et partenaires d'un même Ministère, celui de l'Education Nationale, comprenant depuis 1978 une Mission Culturelle dite LUC, et, depuis 1981, l'ancien Secrétariat aux Universités.

Par « Action Culturelle », il faut entendre les institutions permanentes, qu'on peut qualifier de lourdes, des Musées, de la Bibliothèque, du théâtre, de l'Orchestre, du centre Chorégraphique, des Beaux-Arts, du Conservatoire, des Troupes Conventionnées. Il faut comprendre aussi des actions plus temporaires par leur existence et leur soutien financier, comme celles des jeunes troupes non conventionnées, ou des actions plus largement socio-éducatives ou culturelles, comme celles des Maisons pour Tous, du Centre Culturel du Languedoc et

des Organismes para, péri ou post-scolaires.

Dès lors, interviennent plusieurs Ministères : celui de la Culture d'abord, qui comporte une direction du développement culturel, mais aussi le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports et, éventuellement, ceux du Travail et de l'Agriculture.

Le Service a donc pour interlocuteurs :

— la Ville : élus, services administratifs correspondants et équipements culturels.

— l'Etat : divers Ministères et, sur place, Rectorat, Inspection académique, C.R.D.P., Direction Régionale des Affaires Culturelles et Direction Départementale du Temps Libre.

— Diverses instances régionales et départementales, comme l'Office Culturel Régional et l'Office Départemental d'action culturelle.

Les structures de fonctionnement et de financement sont, de ce fait, très différenciées. Elles peuvent se recouper et doivent, si possible, converger pour servir la relation enseignement - action culturelle au niveau de la Ville de MONTPELLIER.

ACTIONS DEJA MENEES :

Depuis six mois, la mise en place

du service a consisté :

— d'abord, en efforts d'information et prises de contact à la fois avec les partenaires de l'enseignement et ceux de l'action culturelle.

— en interventions à l'occasion des divers Festivals soutenus par la Ville, comme les Rencontres Photos, la Semaine du Théâtre pour le Jeune Public, les rencontres Nord - Sud Culture, le Festival de Danse, le festival du cinéma méditerranéen.

— en soutiens d'actions encore balbutiantes ou à promouvoir par la recherche systématique d'appuis, notamment financiers.

ACTIONS EN PROJET :

Voici, pour l'année scolaire 1982-1983, quelques projets significatifs :

— Coopération avec le C.R.D.P. à partir de la rentrée scolaire, pour la diffusion de l'information (feuilles d'informations rapides, dont l'une d'information culturelle).

— Mise en place de Services Educatifs renforcés (notamment pour le Musée Fabre).

— Coordination de diverses actions autour de la musique (relations avec le Conservatoire et les Beaux-Arts ; fabrication de vidéo-cassettes éducatives).

— Suivi pédagogique du travail théâtral en milieu scolaire (avec les troupes et l'association pour le Théâtre du Jeune Public).

— Soutien à la lecture (par la recherche de financement d'un fonds tournant de livres pour les écoles primaires et la mise en place d'une Commission Enseignement chargée, avec d'autres, de préparer une quinzaine de la lecture à MONTPELLIER, au printemps 1984).

Le Service de coordination Enseignement-Action culturelle pour la Ville de MONTPELLIER est donc, à des fins d'information ou d'action, à la disposition de tous les enseignants et agents culturels, soit désireux d'entrer en relations nouvelles de travail, soit soucieux de parfaire des relations déjà existantes.

Son but n'est, ni de diffuser de façon publicitaire et artificielle une action culturelle qui serait sans lien profond avec l'enseignement, ni de se substituer d'une façon quelconque à la pédagogie qui doit toujours rester maîtresse du choix des interventions et intervenants culturels.

A la jointure des deux, son rôle est de mettre d'abord du liant, partout où les structures ou les habitudes durcissent ou bloquent les articulations ; de favoriser ainsi de nouvelles relations pour, finalement, susciter des échanges mutuels enrichissants.

Ets MASCLAUD

« sécurité auto »
877, avenue de Boirargues - 34000 Montpellier
TEL. : (67) 65.03.03 / 65.13.94
• Transformation véhicule au gaz (GPL)
• Agent Général CENTURY MOTOR GAZ
• Véhicules neufs
• Occasion toutes marques
• Boutique RENAULT
CARROSSERIE • PEINTURE • MECANIQUE
ELECTRICITE • MISE AU POINT • DEPANNAGE

Ent. Bedos et Fils

Plomberie - Sanitaire
Chauffage
Exposition permanente de tout l'accessoire pour salle de bain
27, rue de Verdun
Tél. : 58.43.67
MONTPELLIER

LOCATION - ASSISTANCE vente - location - installations

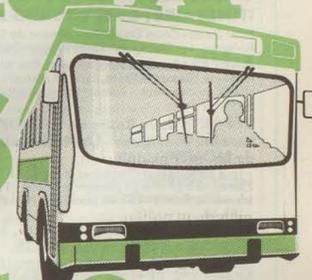
LACUBE
Ingénieur Acoustique
14, rue Dessalle-Possel
34000 MONTPELLIER
Tél. : (67) 92.40.15



VILLE ET DISTRICT DE MONTPELLIER

9 Septembre
1982

les nouveaux transports en commun



LES NOUVEAUX HORAIRES DISTRICT-MONTPELLIER CENTRE VILLE.

Tous les horaires p. 2 et 3
Guilhem, le bus gratuit p. 4.

LA NOUVELLE TARIFICATION SIMPLIFIEE

Encart spécial à l'intérieur.



District Urbain de Montpellier : pour que joue la solidarité intercommunale.

Elaborer un véritable plan d'ensemble des transports en commun, améliorer la communication entre tous, rapprocher lieu de vie et lieu de travail, autant d'objectifs qui ne pouvaient être atteints que par l'effort, concerté, des 13 communes qui constituent notre agglomération*. Dès 1978, j'ai personnellement souhaité que chaque habitant du district urbain puisse bénéficier d'avantages souvent réservés aux villes les plus favorisées.

C'est aujourd'hui chose faite, avec la mise en place de moyens de transports plus présents, plus pratiques, plus égalitaires. Passer ainsi de 14 millions de passagers transportés en 1977 à 25 millions en 1983 ; multiplier les arrêts, intensifier les fréquences, simplifier les tarifs, c'est répondre en priorité aux problèmes quotidiens du plus grand nombre. Qu'au sein du grand District de Montpellier, continue à se développer cette solidarité intercommunale, et, en ma qualité de Maire de Montpellier et de Président du District, je serai toujours là pour susciter et faire aboutir les initiatives.

Georges FRECHE
Président du District Urbain de l'Agglomération de Montpellier
Député-Maire de Montpellier

* CLAPIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • LE CRÈS • GRABELS • JACOU JUVIGNAC • LATTES-MAURIN • MONTFERRIER • MONTPELLIER PALAVAS • PÉROLS • SAINT-JEAN-DE-VÉDAS • VENDARGUES

SMTU.

Vos nouveaux horaires

et circuits aller-retour.

Notez bien vos horaires.

LIGNE 25 JUVIGNAC-MONTPELLIER

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Saint-Denis - Cours Gambetta - Avenue de Lodève - Route de Lodève - Juvignac - Les Garrigues - Route de Saint-Georges.

ARRÊTS : Parcours dans la Plaine - Rue du Luminaire - Route de Lavérune - Rue de la Plaine. Dans un premier temps dans la Plaine : FAIRE SIGNE au chauffeur. - Parcours dans les garrigues - Rue des Alouettes. Arrêts habituels.

DÉPARTS DE LA ROUTE DE St GEORGES à JUVIGNAC vers les Garrigues - La Pharmacie - La Gare Routière de MONTPELLIER.

- Tous les Jours sauf Dimanches et Fêtes : 7 h 08 - 7 h 20 (dessert la Plaine) - 8 h 23 - 9 h 25 (dessert la Plaine) - 11 h 18 - 13 h 28 - 13 h 55 - (dessert la Plaine) - 15 h 40 (dessert la Plaine) - 17 h 40 (dessert la Plaine) - 18 h 18.

PASSAGES A JUVIGNAC R.N. 109 - ROUTE DE LODEVÈ - ARRÊT PHARMACIE.

- Semaine du Lundi au Vendredi et vacances scolaires : 6 h 55 - 7 h 13 - 7 h 20 - 7 h 40 - 7 h 45 sauf Mercredi - 8 h 35 - 8 h 43 - 8 h 50 - 9 h 48 - 10 h 45 - 10 h 55 - 11 h 28 - 11 h 30 - 12 h 25 - 13 h 30 (Mardi et Jeudi) - 13 h 48 - 13 h 50 - 15 h 50 - 17 h 48 - 18 h 15 - 18 h 25.

- Samedi : 6 h 55 - 7 h 20 - 7 h 23 - 7 h 40 - 7 h 45 - 8 h 35 - 8 h 50 - 9 h 48 - 10 h 45 - 10 h 55 - 11 h 28 - 11 h 30 - 12 h 25 - 13 h 30 - 13 h 35 - 13 h 48 - 13 h 50 - 15 h 50 - 17 h 48 - 18 h 25 - 18 h 48.

- Dimanches et Fêtes : 7 h 40 - 9 h 15 - 9 h 48 - 10 h 50 - 13 h 48 - 17 h 48 - 18 h 10 - 20 h 50.

DÉPARTS DE LA Gare Routière Montpellier vers JUVIGNAC - Les Garrigues et la Route de St Georges

7 h 40 - 9 h 00 (dessert la Plaine) - 10 h 30 - 12 h 15 - 13 h 30 (dessert la Plaine) - 15 h 15 (dessert la Plaine) - 16 h 15 (dessert la Plaine) - 17 h 35 - 19 h 10.

DÉPARTS MONTPELLIER GARE ROUTIÈRE VERS R.N. 109 ROUTE DE LODEVÈ - JUVIGNAC.

- Semaine du Lundi au Vendredi et vacances scolaires : 7 h 30 - 8 h 45 - 9 h 30 - 10 h 30 - 10 h 55 - 11 h 05 - 11 h 20 (Mardi et Jeudi) - 12 h 15 - 15 h 00 - 15 h 45 - 16 h 00 - 16 h 45 - 17 h 00 - 17 h 15 - 17 h 30 - 17 h 35 - 17 h 45 (Mardi et Jeudi) - 18 h 00 - 18 h 15 - 18 h 30 - 19 h 00 - 19 h 10.

- Samedi : 7 h 30 - 7 h 45 - 9 h 30 - 10 h 30 - 10 h 55 - 11 h 05 - 12 h 15 - 12 h 20 - 12 h 35 - 15 h 00 - 15 h 45 - 16 h 00 - 16 h 45 - 17 h 00 - 17 h 15 - 17 h 45 - 18 h 00 - 18 h 15 - 18 h 30 - 19 h 00 - 19 h 10.

- Dimanches et Fêtes : 6 h 30 - 9 h 00 - 10 h 15 - 11 h 05 - 15 h 00 - 18 h 15 - 18 h 30 - 19 h 00 - 19 h 15.

LIGNE 26 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS - MONTPELLIER

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Saint-Denis - Avenue Georges-Clemenceau - Avenue de Toulouse - Rioucaulon - Saint-Jean-de-Védas.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 35 - 7 h 10 - 7 h 20 - 7 h 25 - 8 h 00 - 8 h 35 - 8 h 40 - 9 h 20 - 9 h 30 - 10 h 25 - 11 h 50 - 13 h 15 - 13 h 20 - 13 h 35 - 14 h 15 - 15 h 30 - 16 h 25 - 17 h 30 - 18 h 30 - 18 h 35 - 19 h 25 - 20 h 18.

Dimanches et Fêtes : 9 h 20 - 10 h 25 - 11 h 50 - 13 h 20 - 15 h 30 - 17 h 55 - 19 h 25 - 20 h 18.

DÉPARTS GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER VERS SAINT-JEAN-DE-VÉDAS.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 10 - 6 h 40 - 7 h 55 - 8 h 00 - 9 h 00 - 10 h 30 - 11 h 00 - 11 h 15 - 11 h 30 - 12 h 10 - 12 h 25 (Mercredi Période scolaire) - 14 h 00 - 15 h 00 - 16 h 00 - 17 h 00 - 17 h 25 - 17 h 45 - 18 h 00 - 18 h 05 - 19 h 00 - 19 h 05 - 19 h 10.

- Dimanches et Fêtes : 7 h 55 - 9 h 00 - 10 h 30 - 12 h 10 - 14 h 00 - 15 h 00 - 16 h 30 - 18 h 05.

LIGNE 27 LATTES-MAURIN-MONTPELLIER

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Jules-Ferry - Rue du Pont-de-Lattes - Place de Strasbourg - Rue Frédéric-Bazille - Avenue de Palavas - Rond Point du Moulin - Avenue Mas Argeliers - Commune de Lattes - Maurin.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE LATTES-MAURIN

- Du Lundi au Vendredi : 6 h 50 - 7 h 30 - 8 h 30 - 9 h 30 - 12 h 00 - 13 h 30 - 14 h 10 - 16 h 20 - 16 h 50 - 17 h 20 - 18 h 00 (Sauf Mercredi et vacances scolaires).

- Samedi : 7 h 20 - 8 h 00 - 9 h 30 - 12 h 00 - 14 h 10 - 17 h 25.

DÉPARTS DE MONTPELLIER GARE ROUTIÈRE

- Du Lundi au Vendredi : 7 h 10 - 7 h 40 - 8 h 10 - 9 h 00 - 11 h 30 - 12 h 20 - 16 h 00 - 16 h 40 - 17 h 40 - 18 h 30 (Sauf Mercredi et vacances scolaires) - 19 h 10.

- Samedi : 7 h 40 - 9 h 00 - 12 h 20 - 17 h 10 - 19 h 10.

LIGNE 24 MONTPELLIER - GRABELS

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - Peyrou - Jeu-de-Paume - République - Frédéric-Mistral - Allée de la Citadelle - Louis-Blanc-Pasteur - Saint-Charles - Henry-IV - Rue Pitot - Assas - Saint-Jaumes - Avenue du Père Soulas - Route de Grabels - Grabels.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE GRABELS.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 30 - 7 h 15 - 8 h 30 - 9 h 25 - 13 h 30 - 14 h 10 - 16 h 40 - 17 h 40.

DÉPARTS DE MONTPELLIER.

- Du Lundi au Samedi : 7 h 40 - 9 h 05 - 11 h 15 - 12 h 15 - 16 h 15 - 17 h 15 - 18 h 30.

LIGNE 23 MONTPELLIER - MONTFERRIER

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - F.-Mistral - Allée de la Citadelle - Louis-Blanc-Pasteur - Rue de la République - Boulevard Jeu-de-Paume - Boulevard Henry-IV - Saint-Charles - Buisson-Bertrand - Avenue du Professeur-Grasset - Route de Mende - Montferrier - Chemin Neuf - Allée des Platanes - Boulevard de la Lironde.

ARRÊTS : dans Montferrier : Carrefour Lironde - La Pidoulade - Chemin des Beaumes - La Calade - Pharmacie - Cimetière - 4 Chemins - Fontaine du Chêne - Clinique la Lironde - Chemin des Olivettes - Picheyrou - Carrefour Lironde.

DÉPARTS DE MONTFERRIER VERS MONTPELLIER.

- Du Lundi au Samedi : 7 h 15 - Route de Mende - Sauf Mercredi et vacances scolaires. 7 h 20 - Pharmacie - Allée des Platanes - Avenue de la Lironde. 7 h 25 - Pharmacie route de Mende - Sauf Mercredi et vacances scolaires. 8 h 30 - Route de Mende. 9 h 00 - Route de Mende -

Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 13 h 30 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 13 h 45 - Pharmacie Route de Mende. 15 h 40 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 18 h 35 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 19 h 35 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde.

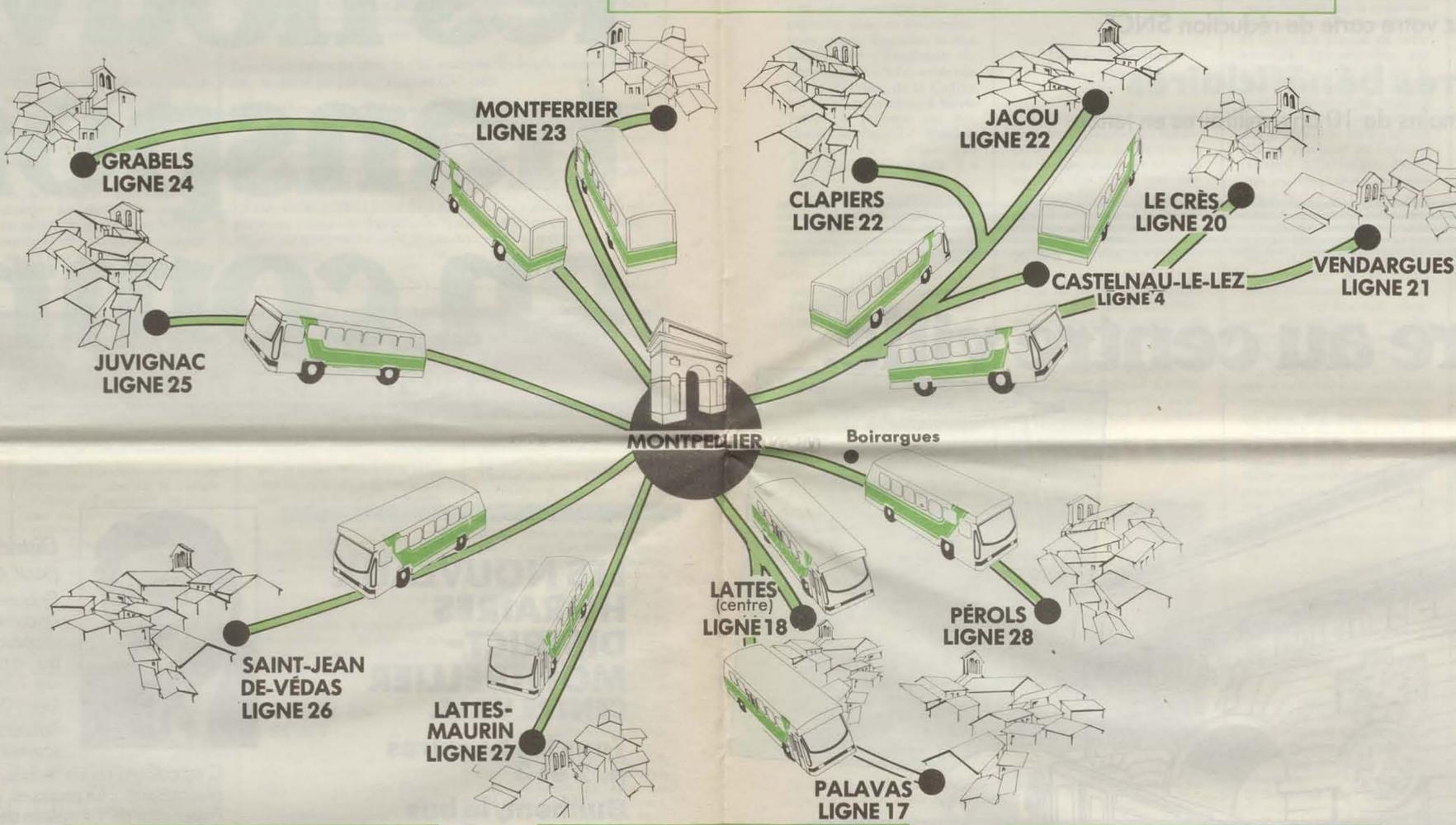
DÉPARTS DE MONTPELLIER GARE ROUTIÈRE.

- Du Lundi au Samedi : 7 h 15 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 7 h 20 - Route de Mende. 12 h 15 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 15 h 15 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 16 h 45 - Sauf le Samedi - Route de Mende. 17 h 30 - Route de Mende. 18 h 15 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde. 19 h 15 - Route de Mende - Allée des Platanes - Bd de la Lironde.

DÉPARTS : MONTFERRIER PHARMACIE : 14 h 00.

DÉPARTS : MONTFERRIER PHARMACIE : 14 h 00.

MONTPELLIER pour MONTFERRIER Pharmacie : 18 h 30.



LIGNE 18 MONTPELLIER - LATTES

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Jules-Ferry - Rue du Pont-de-Lattes - Place de Strasbourg - Rue Frédéric-Bazille - Avenue de Palavas - Rond Point du Moulin - Route de Palavas - Carrefour de Lattes - Avenue de Montpellier - Déviation - Route de Pérois - avenue de Fréjorgues - La Cougourlode.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE LATTES-Cougourlode.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 30 - 7 h 20 - 8 h 30 - 9 h 30 - 11 h 35 - 13 h 20 - 14 h 30 - 16 h 45 - 17 h 35 - 18 h 35.

- Dimanches et Fêtes : 8 h 30 - 11 h 35 - 14 h 30 - 16 h 45 - 18 h 35.

DÉPARTS GARE ROUTIÈRE VERS LATTES-Cougourlode.

- Du Lundi au Samedi : 7 h 00 - 8 h 00 - 9 h 00 - 11 h 00 - 12 h 10 - 14 h 00 - 16 h 10 - 17 h 10 - 18 h 10 - 19 h 10.

- Dimanches et Fêtes : 8 h 00 - 11 h 00 - 14 h 00 - 16 h 10 - 18 h 10.

Service à l'essai Lattes-Boirargues.

- Tous les Jours sauf Dimanches et Fêtes

DÉPARTS BOIRARGUES

9 h 25 - 11 h 30 - 14 h 25 - 16 h 40.

DÉPARTS LATTES

9 h 15 - 11 h 15 - 14 h 15 - 16 h 25.

LIGNE 17 MONTPELLIER - PALAVAS

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Jules-Ferry - Rue du Pont-de-Lattes - Place de Strasbourg - Rue Frédéric-Bazille - Avenue de Palavas - Rond Point du Moulin - Route de Palavas - Place Maguelonne - Place Monument aux Morts - Gare routière de Palavas - Avenue Saint-Maurice.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE PALAVAS (Avenue Saint-Maurice) vers Montpellier

- Du Lundi au Samedi : 6 h 05 - 7 h 00 - 7 h 50 - 8 h 10 - 9 h 20 - 10 h 30 - 11 h 40 - 13 h 10 - 13 h 50 - 14 h 30 - 15 h 40 - 17 h 00 - 17 h 30 - 18 h 00 - 18 h 30 - 19 h 20 - 20 h 00 - 20 h 30.

- Dimanches et Fêtes : 9 h 20 - 10 h 30 - 11 h 40 - 13 h 50 - 14 h 30 - 15 h 40 - 17 h 00 - 18 h 30 - 20 h 00.

DÉPARTS DE MONTPELLIER GARE ROUTIÈRE vers Palavas

- Du Lundi au Samedi : 5 h 40 - 6 h 30 - 7 h 20 - 7 h 40 - 8 h 45 - 10 h 00 - 11 h 10 - 12 h 10 - 13 h 10 - 13 h 50 - 15 h 00 - 16 h 15 - 17 h 00 - 17 h 20 - 17 h 40 - 18 h 40 - 19 h 15 - 20 h 00.

- Dimanches et Fêtes : 8 h 45 - 10 h 00 - 11 h 10 - 13 h 10 - 13 h 50 - 15 h 00 - 16 h 15 - 17 h 40 - 19 h 15.

LIGNE 28 MONTPELLIER-PÉROLS

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Jules-Ferry - Rue du Pont-de-Lattes - Place de Strasbourg - Rue Frédéric-Bazille - Cimetière Protestant - Avenue du Pont Juvenal - Route de Carnon - Pérois Village - Les Cabannes de Pérois.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE LA Gare Routière vers BOIRARGUES - PÉROLS - Les Cabannes.

- Tous les Jours sauf Dimanches et Jours de Fête : 6 h 15 (ne dessert pas Boirargues) - 7 h 50 - 9 h 00 - 10 h 30 - 11 h 15 - 12 h 05 - 12 h 15 (ne dessert pas Boirargues) (circule le Mercredi et le Samedi) - 14 h 00 - 15 h 00 - 16 h 15 - (ne dessert pas le Samedi) - 16 h 30 (ne dessert pas Boirargues) - 17 h 20 - 18 h 15 (sauf le Samedi) - 18 h 30 - 19 h 15.

- Dimanches et Fêtes : 7 h 50 - 9 h 00 - 10 h 30 - 11 h 15 - 12 h 05 (ne dessert pas Boirargues) - 14 h 00 - 15 h 00 - 17 h 20 - 18 h 15 (ne dessert pas Boirargues) - 18 h 30 - 19 h 15.

DÉPARTS des Cabannes vers PÉROLS - BOIRARGUES - Gare Routière Montpellier.

- Tous les Jours sauf Dimanches et Jours de Fête : 7 h 05 (ne dessert pas Boirargues) - 7 h 17 - 8 h 10 (Sauf Samedi) - 8 h 20 (ne dessert pas Boirargues) - 10 h 10 - 10 h 55 - 11 h 55 - 13 h 05 - 14 h 15 - 16 h 10 - 16 h 40 - 17 h 55 - 19 h 05 - 20 h 15 (ne dessert pas Boirargues).

- Dimanches et Fêtes : 8 h 20 - 10 h 10 - 11 h 00 - 11 h 55 - 13 h 35 - 14 h 20 - 16 h 20 - 18 h 00 - 19 h 10 - 20 h 15 (ne dessert pas Boirargues).

LIGNE 22 MONTPELLIER - CLAPIERS

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - Allée de la Citadelle - Rue de la République - Ledru-Rollin-St-Jaumes - Peyrou - Louis-Blanc - Pasteur - Faubourg de Nîmes - R.N. 113 - Castelnaud - Avenue de Marinier - Le Fesquet - Rue des Jardins - Rue de Litanies - Boulevard de la Liberté - Rue du Château - Rue de Vendargues - Rue des Jardins - Rue de Montferrier - Rue des Moulères - Route de Vendargues.

ARRÊTS : Les ARRÊTS vers Clapiers : Les Closades - Le Fesquet - Les Méridiennes - L'Église - Centre créé P.T.T. - L'Olivette - Place Max Leenhardt - Les Méridiennes - Le Fesquet - Les Closades.

DÉPARTS CLAPIERS.

- Du Lundi au Samedi : 7 h 20 - 8 h 30 - 9 h 35 - 13 h 30 - 14 h 27 - 16 h 15 - 17 h 50 - 18 h 25 (Sauf le Samedi).

DÉPARTS MONTPELLIER

- Du Lundi au Samedi : 7 h 00 - 7 h 55 - 8 h 55 - 11 h 15 - 12 h 15 - 15 h 15 - 16 h 15 - 17 h 30 - 18 h 15 (Sauf le Samedi).

LIGNE 22 MONTPELLIER - JACOU

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - Allée de la Citadelle - Rue de la République - Ledru-Rollin - St-Jaumes - Peyrou - Louis-Blanc - Pasteur - Faubourg de Nîmes - R.N. 113 - Castelnaud - Jacou Fourmignies - Jacou Centre.

ARRÊTS : Arrêts habituels.

DÉPARTS DE JACOU CENTRE.

- Semaine : 7 h 08 - 7 h 25 (Sauf Mercredi et vacances scolaires) - 8 h 25 - 9 h 25 - 13 h 25 - 14 h 17 - 16 h 10 - 17 h 45 - 18 h 20 (Sauf Samedi).

DÉPARTS JACOU-FOURNIGUES.

- Semaine : 7 h 10 - 7 h 35 (Sauf Mercredi et vacances scolaires) - 8 h 15 - 9 h 20 - 13 h 20 - 14 h 10 - 16 h 00 - 17 h 40.

DÉPARTS MONTPELLIER VERS JACOU CENTRE ET JACOU FOURNIGUES.

- Semaine : 7 h 00 - 7 h 55 - 8 h 55 - 11 h 15 - 11 h 45 (uniquement le Samedi) - 12 h 20 (Sauf Samedi) - 12 h 30 (uniquement le Samedi) (ne passe pas à Fourmignies) - 15 h 15 - 16 h 15 - 17 h 30 - 18 h 15 (Sauf le Samedi).

LIGNE 20 MONTPELLIER - LE CRÈS

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - Place de Strasbourg - Boulevard de Strasbourg - Av. des Etats du Languedoc - Allée Henry-III - de-Montmorency - Avenue Jean-Mermoz - Faubourg de Nîmes - Route de Nîmes - R.N. 113 - Rue des Pointes - Avenue J.-Reboul - Avenue des Cévennes - Rue de Substantion - Rue de la Monnaie - Avenue du Mistral - Avenue Paul-Valéry - Rue Lamartine.

ARRÊTS : Arrêts nouveaux poteaux S.M.T.U.

DÉPARTS DU CRÈS.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 55 - 7 h 05 - 7 h 15 (Sauf vacances scolaires) - 8 h 10 - 8 h 30 - 9 h 15 - 10 h 20 - 11 h 40 - 12 h 50 - 13 h 20 - 14 h 25 - 15 h 30 - 16 h 25 - 17 h 30 - 18 h 45 - 19 h 50.

DÉPARTS MONTPELLIER GARE ROUTIÈRE.

- Du Lundi au Samedi : 6 h 15 - 7 h 30 - 8 h 40 - 9 h 00 - 9 h 45 - 10 h 50 - 12 h 15 - 13 h 50 - 14 h 55 - 16 h 00 - 16 h 40 - 17 h 10 - 18 h 10 - 19 h 15 - 20 h 20.

LIGNE 21 MONTPELLIER - VENDARGUES

ITINÉRAIRE : GARE ROUTIÈRE DE MONTPELLIER

Rue Pagézy - Rue Maguelonne - Comédie - Allée de la Citadelle - Rue de la République - Ledru-Rollin - St-Jaumes - Peyrou - Henry-IV - Faubourg de Nîmes - R.N. 113 - Vendargues - Rue de Salaison - Rue de Teyran - La Poste - Rue de la Monnaie - Les Planes - Cimetière - Cave coopérative.

R.N. 110 vers Sommières - R.N. 113 vers Nîmes.

ARRÊTS : dans Vendargues : arrêts rue de la Monnaie et Centre-Ville - Parc de Vendargues - Stade - Parking Causse - Les Arènes - Parc Gounaud.

ARRÊTS : Arrêts après le départ Cave Coopérative - Cimetière, les Planes - Parc de Vendargues - Stade - Parking Causse, les Arènes - Parc Gounaud.

DÉPARTS VENDARGUES.

R.N. 113 - Semaine : 7 h 10 - 7 h 21 - 8 h 05 - 9 h 16 - 10 h 01 - 11 h 31 - 12 h 22 - 13 h 11 - 14 h 56 - 16 h 21 - 17 h 31 - 18 h 26 - 19 h 31 - 20 h 20.

- Dimanches et Fêtes : 9 h 16 - 11 h 31 - 13 h 11 - 14 h 56 - 18 h 36 - 20 h 16.

R.N. 110 - Semaine : 7 h 25 - 8 h 30 - 13 h 15 - 13 h 35 (Mardi - Jeudi - Samedi) 18 h 35.

- Dimanches et Fêtes : 8 h 30 - 13 h 25 - 19 h 35.

Rue de la Monnaie - Semaine : 6 h 25 - 7 h 15 - 7 h 20 (Sauf vacances scolaires) - 8 h 20 - 11 h 20 - 13 h 05 (Sauf vacances scolaires) 13 h 30 - 14 h 10 - 17 h 40 (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi en périodes scolaires).

Cave Coopérative - Semaine : 7 h 10 - 8 h 15 - 9 h 20 - 18 h.

DÉPARTS MONTPELLIER DE LA GARE ROUTIÈRE

Destinations :

Vendargues R.N. 110 - Semaine : 7 h 00 - 11 h 30 - 16 h 00 - 17 h 30 - 18 h 30.

- Dimanches et Fêtes : 7 h 00 - 11 h 30 - 17 h 30.

Vendargues R.N. 113 - Semaine : 6 h 10 - 7 h 10 - 8 h 00 - 9 h 00 - 10 h 50 - 11 h 15 - 12 h 10 - 14 h 00 -

Votre nouveau tarif réduit.

Étudiants et scolaires

(non subventionnés)

Faites établir rapidement votre carte d'identité de transport. Elle sera exigible à partir du 30 septembre.

Handicapés

(présentez votre carte « tarif réduit », délivrée par votre mairie).

Familles nombreuses

présentez votre carte de réduction SNCF.

Autres bénéficiaires

enfants de moins de 10 ans, militaires en tenue.

Entrée libre au centre ville.

Guilhem: le bus gratuit du centre ville.

Laissez votre voiture aux portes de Montpellier. Le Guilhem dessert gratuitement le Centre ville (ligne 16).

Itinéraire :

Comédie - F.-Mistral - Allée de la Citadelle - Louis-Blanc - Pasteur - Albert 1er - Henri IV. **A partir du Peyrou :**
 • 1 bus sur deux : Foch-Loge. Maguelonne - Gare - République - V. Hugo.
 • 1 bus sur deux : Ledru-Rollin - Jeu de Paume - République - Maguelonne.

Fréquence

Départ Comédie toutes les 7 minutes de 7 h 30 à 19 heures. Tous les jours, sauf dimanches et fêtes.



L'école des Beaux-Arts de Montpellier : un centre de recherche de haut niveau

La municipalité depuis Mars 1977 met en place d'un grand projet culturel pour Montpellier. Dans ce cadre, elle s'est très largement illustrée par l'attention et l'effort qu'elle a porté à son école des Beaux-Arts. Cet effort s'intègre dans une valorisation culturelle générale.

L'intérêt de la ville pour l'école s'est vite concrétisé par une première série de transformations, parmi lesquelles la plus notable est l'installation du département « Art », entérinée par le Ministère de la Culture en 1980, permettant à Montpellier de préparer ses étudiants au Diplôme National d'Expression Plastique (D.N.S.E.P.). Pour cela, il a fallu :

A) recruter des enseignants et des techniciens, ce qui fut fait par la création et l'ouverture de concours pour différents postes : un professeur de Culture Générale (1^{er} et 2^e Cycle) faisant fonction de Coordinateur Pédagogique ; un professeur polyvalent de volume 2^e Cycle ; une documentaliste ; un technicien ; un assistant pour la cellule de Culture Générale et deux femmes de service... ;
 B) accompagner ces changements par un accroissement des moyens, régulier jusqu'en 1981 (renforcement des at-

liers existants ; développement de la section « volume » et moyen d'expression nouveaux ; mise sur pied et accroissement important des moyens de la documentation ; constitution de la cellule de Culture Générale... ;
 C) attribution de nouveaux locaux, route de Nîmes, avec équipement complet.

Une progression exceptionnelle

Ces efforts sont sans précédent dans l'histoire de l'établissement. Nous donnerons ici rapidement quelques uns des résultats qui nous font dire qu'aujourd'hui l'établissement « Beaux-Arts » de Montpellier est l'un des plus réputés de France :

A) en 4 ans, l'effectif des étudiants à temps complet est passé de 47 à 120 étudiants (+ env. 200 %) et, du même pas, le nombre des candidats au concours d'entrée est allé de ± 40 à ± 180 ;
 B) on constate le passage d'un recrutement régional des étudiants à un recrutement inter-régional, national et même international ;
 C) dans le champ des arts plastiques l'école est devenue

un des principaux pôles de création, de réflexion et d'animation de la ville et de la région ;

D) dans le même temps, les résultats des étudiants au Diplôme de fin d'études ont été de 100 % ; tous les candidats présentés ont été reçus. L'aspect exceptionnel de ces scores ne peut se comprendre que si l'on sait que la moyenne nationale est d'environ 55 % ;
 E) l'une des preuves de cette avancée remarquable est administrée par le fait que le Ministère de la Culture a proposé à Montpellier, pour la première fois de son histoire, d'organiser cette année (Juillet 82) les épreuves du Diplôme National d'Expression Plastique mention « Art », permettant à l'école de prendre acte comme éventuel centre permanent de concours et ainsi devenir la principale école des Beaux-Arts de la région.

La réputation de ce centre d'enseignement artistique, et sa place, est liée non seulement à quelques uns des résultats précités mais tient aussi de ce que se trouvent parmi ses enseignants certains des artistes français actuels de premier plan. Le même constat peut être fait au niveau d'étudiants issus de l'école et qui sont déjà des acteurs signalés de l'art contemporain. Nous pouvons affirmer, sans crainte de paraître immodestes, que l'école a totalement réussi à ce jour en tant qu'unité de recherche de haut niveau.

L'école des Beaux-Arts : lieu unique de création de réflexion et d'animation

L'effort doit être poursuivi. Une école moderne à Montpellier, afin de préserver son originalité et sa spécificité, doit se donner les deux priorités suivantes :

1) demeurer un centre de



Entrée de la nouvelle école des Beaux Arts route de Nîmes.

recherche de haut niveau. Il s'agit enfin de faire admettre l'idée que, de même qu'il existe, par exemple, une recherche fondamentale en physique ou en biologie, il y a une recherche de pointe en arts plastiques. Dans ce sens, nous avons le projet de créer à Montpellier un 3^e Cycle expérimental, le premier et le seul en France. Ceci pourra se faire essentiellement avec l'aide des nouvelles subventions qu'accordera le Ministère de la Culture dont l'objectif est de prendre en charge, à moyen terme, tout ou partie du budget du fonctionnement des écoles des Beaux-Arts. Notre projet est prêt et a déjà enregistré de nombreux accords pour sa mise en place. Enregistrons déjà en 1982, la forte progression de la subvention d'état.

2) devenir explicitement un innovateur culturel au service d'une ville. Ce rôle doit se tenir à un niveau théorique, fonction que personne ne remplit et ne peut mieux occuper qu'une école des Beaux-Arts : réflexion sur l'art aujourd'hui, son rôle, son action, la situation de l'artiste, etc... Se tenir également à un niveau pratique, par le développement des cours populaires, la mise en place de filières

de promotion sociale, la collaboration avec les différents organismes culturels de la ville. De même, elle doit diriger son action vers les maisons pour tous et se définir comme formatrice des animateurs en arts plastiques (de nombreux étudiants - ou anciens... - ont actuellement cette fonction dans différentes maisons de quartier) ; on remarque aussi, dans ce sens, que tous les lieux d'art alternatifs, et d'autres, qui se sont créés à Montpellier ces quatre dernières années, ont été par d'actuels ou anciens étudiants des Beaux-Arts. Il faut aussi réfléchir à une véritable politique d'arts plastiques et une stratégie d'exposition d'art contemporain pour la ville ; collaborer avec certaines actions municipales (festivals, carnivals, etc...) ; promouvoir des échanges avec d'autres villes, régions ou pays, etc, etc, etc...
 On le voit, les possibilités sont infinies et les axes importants. Il faut mieux faire connaître l'école des Beaux-Arts aux Montpelliérains. Pour commencer, rendez-vous est donné pour la fin du mois d'octobre au Musée Fabre où l'école organise une exposition des œuvres de diplômés de la promotion 1981-82.



Le jardin de l'école, ouvert au public ce mois-ci est relié à l'Esplanade par cette passerelle en cours d'achèvement.

Centre Commercial
Géant Casino
 sur l'autoroute, sortie Montpellier-sud
 avec Cafétéria

P

CONTRATS ENTRETIEN
 DEPANNAGES RAPIDES

VEHICULES D'INTERVENTION
 GUIDES PAR RADIO - TELEPHONE

Chaîne gaz recommandé par GDF

E A U
 G A Z
 CHAUFFAGE
 CLIMATISATION
 PLOMBERIE

Entreprise B. BRUNO

Siège et Bureaux : 1028, av. de la Pompi gnane 34000 MONTPELLIER
 Tél. : 72.48.08

**PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LES ECHANGES AMICAUX
ENTRE LES VILLES DE CHENGDU (REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)
ET DE MONTPELLIER (REPUBLIQUE FRANÇAISE)**

Lors de la visite effectuée du 18 au 24 Avril 1982 à Chengdu, par le délégation de la ville de Montpellier conduite par le député-maire Georges FRECHE, les représentants des deux villes, soucieux de développer les liens d'amitié et de coopération entre les peuples français et chinois, et les villes de Montpellier et de Chengdu, se sont accordés sur les propositions suivantes :

- 1° partie les échanges Universitaires
- 2° partie les échanges culturels
- 3° partie les échanges commerciaux, industriels et artisanaux
- 4° partie l'urbanisme et le logement
- 5° partie le tourisme.

1° Partie : Les échanges Universitaires

Les deux parties souhaitent qu'une coopération amicale s'instaure entre les universités de Chengdu d'une part, et les universités de Montpellier, d'autre part. Les deux parties s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser cette coopération tant au niveau des échanges d'enseignements qu'au niveau des échanges d'étudiants.

1) Echanges d'enseignants

Les deux parties conviennent tout d'abord d'une coopération dans le domaine de la médecine. Elles envisagent pour l'année à venir un échange de conférenciers de rang magistral entre l'Institut de médecine traditionnelle de Chengdu et l'Institut de médecine du Seichouan d'une part, et la Faculté de médecine de Montpellier (Université Montpellier 1) et l'université des Sciences et Techniques du Languedoc, d'autre part. La couverture des frais de voyage international sera sollicitée auprès des gouvernements respectifs des conférenciers, les frais de voyage intérieur et de séjour, seront à la charge des organismes d'accueil.

Ce modèle de coopération pourra être étendu ensuite à la demande des parties dans la mesure du possible, à d'autres disciplines telles que agronomie (cultures céréalières, vivrières, arboriculture, aquaculture, élevage...), gestion des entreprises.

Les deux parties s'engagent à entreprendre auprès de leurs gouvernements respectifs toute démarche tendant à promouvoir l'enseignement des langues, littérature et civilisation française et chinoise.

2) Echanges d'étudiants

La ville de Montpellier souhaite que les universités de Montpellier accueillent des étudiants des universités de Chengdu dans divers domaines tels que : électronique, gestion des entreprises, informatique, médecine, agronomie, chimie, botanique, géologie, géophysique, génie mécanique, génie électrique, mesures physiques, études françaises etc. La ville de Montpellier s'engage à obtenir des universités de Montpellier la gratuité de l'inscription des étudiants. Elle s'engage également avec le concours du département de l'Hérault et de la région Languedoc - Roussillon, à mettre 4 à 5 bourses à la disposition d'étudiants des universités de Chengdu.

La ville de Chengdu souhaite, pour sa part, accueillir des étudiants des universités de Montpellier spécialisés en géologie, botanique, langue, littérature et histoire chinoises.

Les deux parties s'engagent, à mettre en contact les universités intéressées pour la mise en œuvre de ces propositions.

2° Partie : Les échanges culturels

1) Les deux parties souhaitent pouvoir aboutir à des échanges entre troupes artistiques de Chengdu d'une part, de Montpellier et du Languedoc-Roussillon, d'autre part, dans le cadre des échanges culturels entre la France et la Chine. Les deux parties s'engagent à intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs à cet effet.

2) Les deux parties en expriment le vœu de procéder à un échange d'expositions de peintures (Gustave Courbet, peintre de la Commune de Paris ; peintures chinoises du XIX^e et du XX^e siècle). Ces expositions seraient organisées par les gouvernements respectifs et débuteraient dans les villes jumelées de Montpellier et de Chengdu.

3) Les deux parties espèrent un développement des échanges amicaux entre les associations socio-culturelles et sportives de Montpellier et de Chengdu.

3° Partie : Les échanges commerciaux, industriels et artisanaux

1) Dans les domaines économique, commercial et artisanal, les deux parties conviennent de renforcer les échanges entre la ville Chengdu et la ville de Montpellier. Chaque partie proposera des domaines et des projets de coopération compatibles d'une part avec le plan de développement régional de Chengdu, d'autre part, avec les possibilités de Montpellier et de sa région ou éventuellement d'autres régions françaises qui le désiraient.

2) La coopération entre les deux parties pourra revêtir plusieurs formes :

- des échanges commerciaux intéressant l'une et l'autre partie,
- des accords de compensation ou de transfert de technologie,
- des investissements de sociétés françaises, sous la forme de « joint-venture », notamment dans le but de favoriser l'exportation des produits de la région de Chengdu et de région de Montpellier. Des expositions spécialisées, dans les domaines de l'artisanat ou de l'industrie, pourraient être également organisées dans l'une et l'autre des deux villes.

3) Chaque partie proposera une liste de secteurs et de projets susceptibles d'être retenus comme support de coopération. Les deux parties sont d'accord pour favoriser l'organisation d'expositions ou de manifestations.

4) Les deux parties faciliteront les échanges entre les commerçants de Montpellier et de sa région et les organismes commerciaux de Chengdu.

5) Les deux parties sont arrivées à un accord sur la mise en service à Montpellier d'un restaurant du Sichuan. Les représentants de la ville de Montpellier faciliteront cette ouverture en coopération avec un des commerçants montpelliérains en société mixte. Les spécialistes des opérations culinaires des plats du Sichuan, les services techniques et les condiments indispensables à la préparation des plats viendront de Chengdu. La partie montpelliéraine fournira les locaux, le service et les meubles.

Les délais concrets concernant l'ouverture du restaurant, la forme de la société et le partage des bénéfices seront arrêtés entre les deux parties.

4° Partie : L'urbanisme et le logement

1) Dans les domaines de l'urbanisme, du logement et de la construction, les deux parties s'efforceront de développer la coopération et les échanges techniques en vue de promouvoir la construction tant en Chine que dans d'autres parties du monde.

2) Les échanges envisagés seront discutés par les représentants des deux parties. Les projets retenus seront réalisés avec l'aide des techniciens de la main d'œuvre et de l'encadrement de la ville de Chengdu.

3) Les services techniques et de l'urbanisme des villes de Montpellier et de Chengdu envisageront toutes possibilités de collaboration tant pour les plans d'urbanisme que pour la construction de modèles de logements.

5° Partie : Le tourisme

1) Les représentants de Montpellier proposent de recommander aux agences de voyages de Montpellier et aux associations sociale culturelle et sportive à vocation touristique, l'organisation de voyage de différentes catégories sociales à Chengdu, à leurs frais. Les représentants de Chengdu acceptent ces propositions avec joie et sont d'accord pour les recevoir.

2) Les détails concernant l'itinéraire, les programmes, les conditions de séjour et de prix seront déterminées par les deux parties.

Liste de responsables des deux parties

1° Partie : Echanges universitaires. Mairie : M. FRECHE

Doyen Michel LACAVE
Faculté de Droit et des Sciences Economiques - 39, rue de l'Université
-34000 Montpellier

M. Wei Lianzhe
Bureau de la Culture et de l'Education de l'Hôtel de Ville de Chengdu.

2° Partie : Culture. Mairie : M. FRECHE - M. Wei Lianzhe
Bureau de la Culture et de l'Education de l'Hôtel de Ville de Chengdu.

3° Partie : Echanges commerciaux
Chambre de Commerce de Montpellier : M. Paul CRISTOL
Bureau d'Industrialisation du District de Montpellier : Mme Josette CLAVIERIE Ville de Montpellier :

M. P. GENESTE
M. Jia Gengxu

Comité administratif des importations et exportations de la ville de Chengdu

4° Partie : Urbanisme et logement
M. Dugrand adjoint au Maire de Montpellier
M. Bofill Ricardo
M. Cheng Xuezhong

Comité de l'Urbanisme et logement de la Ville de Chengdu

5° Partie : Tourisme
Mlle Maryvèle FLAISSIER
Directrice du Bureau de Tourisme de la Ville de Montpellier (Mairie)

M. Paul CRISTOL - Chambre de Commerce
M. Wang Heyong - Branche de Chengdu de l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Etranger.

Ce protocole d'accord a été signé le 24 Avril 1982 à Chengdu par le

Représentant de la Ville de Chengdu de la République populaire de Chine et le Représentant de la Ville de Montpellier de la République Française

中华人民共和国成都市
法兰西共和国蒙彼利埃市
友好交流协议议定书

乔治·弗雷什市长率领的法国蒙彼利埃市政府代表团一九八二年四月十八日至二十四日访问成都期间，两市代表为发展中法人民、成都与蒙彼利埃之间的友好合作关系达成以下协议：

第一部分：大学交流
第二部分：文化交流
第三部分：工、商、手工艺交流
第四部分：城市建设和住房
第五部分：旅行

双方同意首先在医学领域进行合作。双方打算明年在成都中医药大学、四川医学院和蒙彼利埃医学院（即蒙彼利埃第一大学）、兰格道克科技大学之间互派教授讲学。双方将要求各自政府负担讲学教授的国际旅费，国内旅行和逗留费用将由接待单位负担。

双方希望在成都的大学和蒙彼利埃的大学之间建立友好合作关系，双方将尽一切可能为教师和学生交流提供方便。

(一) 教师的交流

**Jumelage Montpellier Cheng-Du :
Des échanges très concrets,
uniques en Europe**

Un protocole d'accord: voir ci-contre.



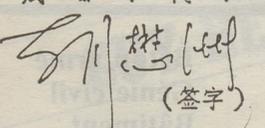
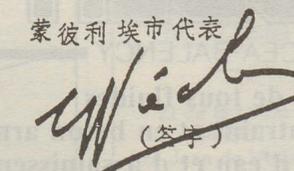
La salle des 500 boudhas au monastère de La Divine Lumière près de Cheng-Du : une culture séculaire à découvrir



Les Pandas qui vivent dans les forêts proches de CHENG DU sur les versants des montagnes tibétaines, sont la gloire du zoo de CHENG DU. Des négociations sont en cours pour qu'ils soient un jour l'ornement du zoo de Lavalette.

本协议于一九八二年四月二十四日于成都签订

中华人民共和国
成都市代表
法兰西共和国
蒙彼利埃市代表

1982.4.24
24/4/1982.

Réalisation - **DEROMEDI**

SONEGERIM vous propose

A la Grande Motte
« Les Terrasses de la Mer »
Près du Pont du Vidourle. Un ensemble immobilier unique et irrésistible sur la station. Face à la mer. Cuisines équipées.
Tél. : 56.80.54

MONTPELLIER CENTRE LA GUIRLANDE
Rue de Font-Carade, près du jardin des poètes donnant sur un parc centenaire
Une résidence de qualité dans la verdure d'un site classé
Tél. : 58.93.70

MONTPELLIER OUEST les collines d'estanove
Route de Laverne à deux pas du centre ville
Centre commerciale Poste, Piscine, Tennis
Tél. 42.74.55

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE, GARAGE
Appartements du T1 au T6 avec parking et cellier à prix fermes dès la réservation.
PRESTATIONS DE LUXE

Pour recevoir, sans engagement de ma part, des informations sur le (les) programme(s) de mon choix :
NOM ADRESSE

A envoyer à : SONEGERIM, les Collines d'Estanove, 2, rue de l'Escoutalou, route de Laverne - Montpellier - Tél. : (67) 42.91.60

S.E.R.M. WE SM

société d'équipement de la région montpelliéraine
B.P. 9033 - 34 041 MONTPELLIER CEDEX
Tél. (67) 65.79.90

- Un partenaire efficace et dynamique pour les collectivités locales de sa région
- Un conseil et un guide éclairé pour la réalisation de vos projets

USINES

LOTISSEMENTS • BUREAUX

Centres commerciaux et artisanaux
Sports, loisirs et tous équipements publics
ZONES INDUSTRIELLES

MES

**MENUISERIE
EBENISTERIE
SALVADOR**

bois et aluminium pour chauffage électrique
faux plafonds • cloisons sèches
agencement de magasins • meubles stratifiés
escaliers

732, rue du Pas du Loup - 34000 Montpellier
Tél. : (67) 42.49.67

Entreprise de Maçonnerie
et Rénovation de Monuments
Historiques

Louis NAZON

Avenue de la Pompignane
Villa des Tilleuls n° 774
34000 MONTPELLIER
Tél. : 79-60-89
Entrepôt Avenue
Villeneuve d'Angoulême

METALLERIE : Portails - portillons

CLOTURES : (Métalliques, bois, béton)
Villas - Usines - Tennis - Stades
haute Sécurité Brise vent

**MERIDIONALE DES
CLOTURES**



TEL : (67) 58.45.26

MONTPELLIER - NIMES - SETE - BEZIERS - PERPIGNAN

escassut

VETEMENT HOMMES ET GARÇONNETS
ARTICLES DE SPORT - BONNETERIE
CHEMISERIE - CHAUSSURES - BAGAGES
25, Rue des Etuves-34000 MONTPELLIER
Tél. 167166.00.00



toujours à votre service
Etanchéité asphalte et multicouche
Couverture et bardage

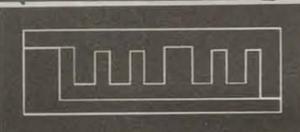
Vente de table, banc en pierre
Zone Industrielle - 34920 LE CRES - Tél. : 59.11.31

Place aux sports

Sport pour tous Sport - Santé

Montpellier se mettra dès Octobre, à l'heure du sport, pour tous les âges, dans toute la ville avec les clubs, au service de la santé et de l'épanouissement des Montpelliérains et de leur famille.

(cf. n° 50 - Octobre 1982 de Montpellier Votre Ville)



**Les MENUISERIES
du MIDI**

**Menuiserie traditionnelle
Agencement de Magasins
Cuisines Personnalisées**

— Cintrée
Menuiserie — Chauffage intégré
— Industrie

Domaine Pascalet — Z.I. 34000 Montpellier
Tél : (67) 27.84.57

DES NOUVELLES DE L'ARCHEOLOGIE MONTPELLIERAINE

On a continué de dire que Montpellier est né au Moyen-Age, probablement autour d'une chapelle dédiée à la Vierge et devenue plus tard l'église Notre-Dame des Tables. C'est sans doute globalement exact même si çà et là des vestiges plus anciens subsistent sur le territoire de la commune, prouvant une occupation humaine des bords du Lez à la Paillade, depuis la préhistoire. Mais qui connaît aujourd'hui les fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Côme et Damien, au carrefour de l'Avenue du Père Soulas et de l'Avenue Charles Flahaut, au bas du faubourg Saint-Jaumes ? Ce chantier, ouvert au printemps 1981 sous la direction tout d'abord de M. Alain Peyre de la Direction des Antiquités puis de M. Jean-Claude HEL-LAS, archéologue spécialisé en archéologie médiévale à l'Université Paul Valéry, permet d'aborder enfin scientifiquement l'archéologie montpelliéraine du Moyen-Age, et de fouiller patiemment un lieu qui fut consacré aux saints Côme et Damien patrons des chirurgiens ce qui n'est sans doute pas une coïncidence dans une localité où la tradition médicale est implantée depuis le XII^e siècle.

Toutefois, le site du cimetière semble avoir été occupé dès l'époque romaine (Haut et Bas Empire) par un domaine ; on y a retrouvé des sépultures à incinération et des tombes à inhumation. Puis, à l'époque romane une chapelle avec son cimetière s'installe, dans les faubourgs de l'agglomération, à la croisée des chemins de Grabels et de Ganges. La ville grandit, et la simple chapelle devient église paroissiale abritant une confrérie.

L'église est entièrement détruite en 1563 lors des guerres de religion, ainsi que la grande majorité des édifices religieux et des églises de la ville. Après la destruction de l'église il semble que le cimetière soit abandonné. Fin XVIII^e siècle le besoin de terres à proximité immédiate de la ville se fait sentir. On enlève les pierres tombales et un jardin se crée. Au siècle suivant un établissement industriel s'y installe.

Au point de vue de l'archéologie médiévale le grand intérêt du site est tout

d'abord de faire travailler côte à côte, sur un chantier de sauvetage urbain, une équipe pluridisciplinaire où cohabitent des étudiants d'histoire, des étudiants d'histoire de l'Art, des techniciens du CNRS, une archiviste, des médecins anthropologues autour d'Henri Dudé chargé de l'étude des os recueillis.

Les résultats complets des fouilles ne pourront sans doute être livrés au public spécialisé avant quelques années. Mais, d'ores et déjà il est bon de souligner toute l'attention qui doit être portée à un cimetière médiéval, certes de datation précise encore difficile, qui présente un type de tombe creusée dans la roche (grès astien qui forme le substrat du sol montpelliérain), avec logette céphalique, type de tombe que les archéologues datent habituellement entre le X^e et le XII^e siècle. Connues dans le midi provençal ou rhodanien, à Carluc, Saint-Pantaléon, ou Saint-Roman (près de Beaucaire), ces tombes étaient jusqu'alors inconnues en Bas-Languedoc. Espérons que d'autres découvertes viendront fournir de nouveaux jalons à nos connaissances d'autant que l'absence de matériel à l'intérieur des tombes rend difficile la datation de Saint-Côme et Damien.

Enfin, au-dessus des tombes médiévales on peut étudier l'établissement industriel du XIX^e siècle composé de trois grandes cuves de briques, peut-être des fours en liaison avec une série de jarres de grosse céramique. L'ensemble a conduit à émettre l'hypothèse d'une blanchisserie. Mais il est encore trop tôt pour se prononcer.

La municipalité montpelliéraine a fait preuve d'un grand respect à l'égard de ce site, en différant l'aménagement prévu du carrefour. En outre une aide matérielle a été fournie à l'équipe de fouilles, en l'autorisant à prendre gratuitement ses repas au Centre International des Jeunes pendant la durée des fouilles.

Il est possible que dans les mois qui viennent, soit d'organisée une sensibilisation du public aux problèmes de l'archéologie médiévale à travers l'exemple de Saint-Côme et Damien.

CONCERTS du DIMANCHE-MATIN 10h45

— 10 OCTOBRE 1982 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon,
avec Michel DALBERTO, piano.
Direction : L. BERTHOLON
ROUSSEIL BACCHUS et ARIANE 2^e SUITE
RAVEL Concerto en sol majeur pour piano et orchestre
RAVEL Symphonie Liturgique

— 14 NOVEMBRE 1982 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon,
avec Jean-Jacques KANTOROW violon.
Direction : L. BERTHOLON
BRAHMS Variation sur un thème de HAYDN
BRAHMS Concert pour violon et orchestre
WAGNER prélude et mort d'Isolde

— 27 FEVRIER 1983 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon,
avec Armand GUIGLION, violon.
MOUSSORGSKY Une nuit sur le Mont Chauve
KATCHATURIAN Concerto pour violon et orchestre
MOUSSORGSKY Tableaux d'une exposition

— 10 AVRIL 1983 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon
avec J.M. FOURNIER, piano.
SCHUMANN Ouverture de MANFRED
LISZT 1^{er} Concerto pour piano et orchestre
SCHUMANN Symphonie Rhénane

**ORCHESTRE de MONTPELLIER -
LANGUEDOC-ROUSSILLON**
DIRECTION : Louis BERTHOLON

— 8 MAI 1983 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon
avec P. BADURA-SKODA, piano.
Direction : L. BERTHOLON
Festival BEETHOVEN
Ouverture de FIDELIO
5^e concerto l'Empereur
5^e Symphonie

— 12 JUIN 1983 :
Orchestre de Montpellier - Languedoc - Roussillon
Chœurs de l'Enclos Saint François, Chef des Chœurs
J. Pierre BELLAN
Ensemble vocal de MONTPELLIER, Chef des Chœurs
J. GOUZES.
Direction : L. BERTHOLON
BRAHMS un Requiem Allemand



**Entreprise générale de peinture
RICHARD DE LA VEGA**

Chateau de la Mogère • Route de Vauguière - 34000 Montpellier
TELEPHONE 65.89.65 / 64.50.82



Entreprise de travaux

SOBEA

SOCEA-BALENCY

publics et privés

Pose de canalisations pour le transport de tous fluides
Fabrication de tuyaux en béton précontraint et en béton armé
Gestion et entretien de services publics d'eau et d'assainissement
Collecte et traitement des ordures ménagères

MONTPELLIER - 381, Avenue du Mas d'Argelliers
Tél. 92.12.86

MARSEILLE - 2, Avenue Désiré Bianco
Tél. 47.56.70

Béton armé
Génie civil
Bâtiment

**ENTREPRISE
GENERALE
DE PEINTURE**

GUY HERVE

Bureau : 19, rue Henri-René
34000 MONTPELLIER
Tél. : 64.44.14

RENAULT

Véhicules Industriels

Mécacour

Rue de la Castelle
Montpellier - ZI
Tél. 27.72.00

ZI de la Lauze
34430
St Jean de Vedas
Tél. 42.44.00

OUVERT DE
7H à 18H30



SOPREMA
AGENCE DE MONTPELLIER
12, rue Emile Zola - Tél : 92.25.57

Tous procédés d'Etanchéité par :
- Sopralène
- Bitume armé

Avec isolation thermique
3 usines 17 agences A votre service

MAMMOUTH SOPRALÈNE
Références locales :

Municipalités - Education Nationale
Génie militaire - P.T.T.
Industrie hôtelière (Frantel-Novotel)
Bâtiment IBM



INFRASTRUCTURE - BATIMENT T.C.E.
URBANISME - ETUDES ECONOMIQUES
PILOTAGE - COORDINATION

2595, Boulevard Paul Valéry - Montpellier
Tél. : (67) 42.66.00

62 052

SOCIETE ROUTIERE COLAS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 78 068 500 F



De la piste de jet à l'allée du jardin...
Tous travaux de V.D.R. et revêtements
industriels et routiers

Région Languedoc - Roussillon
Zone industrielle de la Lauze - 34430 Saint-Jean-de-Vedas
Tél. : (67) 42.56.99 - Telex : 480275 COLAS SJVD

ENTREPRISE



RICARDO S.A.

34630 SAINT-THIBÉRY

Travaux Publics

Routes Carrières

Terrassements

Tél. : 76.90.55

CONCESSIONNAIRE

MAGIRUS DEUTZ



SO.L.V.I.

LE RIEUCOULON 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
TELEPHONE (16.67) 42 60 88

Accueil des jeunes à la recherche d'un emploi

Dans le cadre de l'opération engagée par le Gouvernement, la Permanence d'Accueil Municipale, a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les Jeunes vers un stage correspondant à ce qu'ils souhaitent et aux perspectives d'Emploi les plus solides.

Un premier bilan du travail accompli par cette Permanence ouverte au Public, depuis le 15 Juin donne les résultats suivants :

158 candidatures ont été retenues parmi ces jeunes, soit pour un stage de « Qualification », soit pour un stage « d'insertion » figurant au programme mis en place par le Gouvernement en leur faveur.

La majorité des jeunes reçus jusqu'à ce jour était encore scolarisée 1981/1982, reste une grande partie de jeunes concernés, déjà refoqués vers la vie active et inscrits à l'A.N.P.E. Ces derniers sont actuellement répertoriés et contactés par cette Administration puis seront dirigés vers la Permanence d'Accueil.

Les 166 autres jeunes ont été dirigés soit vers les organismes habilités à les guider vers des programmes de formation qui leur conviennent le mieux, soit vers des Etablissements Scolaires où ils ont encore la possibilité de continuer des études.

Les Stages de formation alternée, sont en priorité réservés aux jeunes se trouvant devant la nécessité de quitter le système éducatif, sans formation professionnelle.

Sont mobilisés autour de cette Permanence Municipale, l'ensemble des moyens du Service Public qui exerce déjà une activité en la matière A.N.P.E., C.I.O., G.R.E.T.A. etc...

La Permanence a donc aussi un rôle important de liaison entre ces Organismes.

Pour ce qui est de notre Ville, à l'heure actuelle 800 Jeunes environ sont concernés, leur donner une qualification est un Objectif Social et Economique, auquel la Municipalité de Montpellier a la volonté de contribuer le plus efficacement possible.

C'est la rentrée

Constructions, rénovations, les écoles de vos enfants sont prêtes à les recevoir après les travaux réalisés pendant l'été 82 par la ville.

SECONDAIRE :

Lycée G. Clémenceau : Rénovation bâtiments de la Tranche II B (logements et salles de classe).

Lycée Mas de Tesse : Aménagement de salles de sciences.

C.E.S. Fontcarrade : Ouverture portes de secours dans classes.

C.E.S. ASSAS : Réfection de l'isolation thermique du bâtiment administratif.

C.E.S. ESCHOLIERIERS DE LA MOSSON : Calorifuge en chaudière sur canalisation chauffage et déplacement régulation logements.

C.E.S. les GARRIGUES : Création d'une salle de technologie économique.

C.E.S. les Aiguerelles : Dépose et repose de l'abri à vélos. Modification voie d'accès entre le C.E.S. et les bâtiments de la maternelle.

C.E.S. LAS CAZES : Remplacement de deux régulations et remplacement horloge du bâtiment annexe.

PRIMAIRE - MATERNELLE - RESTAURANTS

AIGUENLONGUE : Primaire : Confection caniveaux de chauffage. Aménagement espaces verts.

Maternelle : Pose clôture, bordure parisienne de 0,60 m de hauteur avec portillon.

Restaurants : Insonorisation. Installation de 2 auges dans les sanitaires. Transformation office.

BARCELONE : Primaire : Transformation d'une classe en salle polyvalente, doublage cloison et peinture. Réfection de toute l'installation électrique.

BARI : Primaire : Aménagement espaces verts. Pose de rideaux clairs dans 5 classes. Réfection des sanitaires.

PAUL BERT : Mise en place d'un éclairage de sécurité.

LOUIS BLANC : Réfection de la toiture salles cinéma.

Restaurant : Pose d'un revêtement de sol (Taralay).

BOLOGNE : Maternelle : Montage et scellement de jeux de cour.

CARNOT : Primaire : Peinture, murs, plafonds, boiserie intérieure du préfabriqué sur l'esplanade.

Restaurant : Insonorisation faux plafonds.

CALMETTE : Local bibliothèque pose d'un revêtement de sol (chocflex) pose rideaux.

CEVENNES : Primaire : Installation d'un éclairage de sécurité.

Restaurant : Ouverture d'une porte côté cour. Déplacement d'un radiateur chauffage central.

CHAMBERTE : Réfection de sol dans salle de jeux. Peintures menuiseries extérieures dans préfabriqué ancienne cantine. Rideaux dans classe 9 au 1^{er} étage.

CHAPTAL : Pose revêtement de sol (Taralay) dans salle d'accueil.

CITE ASTRUC : Maternelle : Montage et scellement de jeux de cour.

Primaire : Mise en conformité de la chaudière.

Restaurant : Transformation d'un chassiss en porte, création d'une 2^e sortie de secours - confection marches extérieures.

CITE MION : Primaire : Pose revêtement de sol (Taralay) dans 4 classes. Aménagement d'une classe pour malentendants. Réfection des lavabos.

CITE MOULARES : Peinture sous fenêtres classes et sanitaires.

CONDORCET : Enduits extérieurs. Agrandissement du bureau directeur. Construction de 2 classes et d'une salle de maîtres au-dessus du bureau du directeur.

Restaurant : Transformation d'une classe en salle de restaurant.

CROIX D'ARGENT : Primaire : Réfection de la cour de récréation. Remplacement des bacs dans sanitaires pour des auges.

Maternelle : Aménagement salle de jeux.

MARIE CURIE : Mise en place de l'éclairage de sécurité.

ESTANOVE : Maternelle : Réfection de la cour.

L. FIGUIER : Réfection faux plafonds.

Maternelle : Scellement de jeux dans la cour.

FIGUEROLLES LE HAUT : Peinture porte d'entrée, portillons et portail.

FLORIAN : Maternelle : Réfection plafond 1^{er} étage.

GAMBETTA : Destruction du mur central et des sanitaires. Construction de sanitaires neufs.

VICTOR HUGO : Réfection toiture. Aménagement bureau directeur. Revêtement de sol plastique dans salle de projection.

LAMARTINE : Réparation et peinture des menuiseries extérieures.

LE LEZ : Primaire : Peinture d'un écran de cinéma dans la salle polyvalente.

LOUISVILLE : Primaire : Pose rideaux fenêtres classes au 2^e étage.

MINESTREL : Restaurant : Transformation office.

J. MERMOZ : Primaire : Réfection de toute l'installation électrique. Mise en place d'un éclairage de sécurité.

Restaurant : Insonorisation faux plafonds. Transformation office.

J. MOULIN : Primaire : Réfection de la cour de récréation.

OXFORD : Mise en place d'un éclairage de sécurité.

PAINLEVE : Maternelle : Réfection des plafonds. Réfection de l'installation électrique.

PAPE CARPANTIER : Pose faux plafonds.

PASTEUR : Maternelle : Réfection de la toiture.

PETIT BARD : Primaire : Peinture des classes 2^e tranche.

Maternelle : Construction d'un préfabriqué 2 classes. Scellement de jeux de cour.

PRES D'ARENES : Réfection réseau alimentation électrique.

J. PREVERT : Peinture salle de jeux et couloir.

DOCTEUR ROUX : Maternelle : Réfection des plafonds. Révision toiture, mise en place éclairage de sécurité - Travaux dans la salle de jeux.

J.J. ROUSSEAU : Réfection plafond du 1^{er} étage.

SALAMANQUE : Réfection totale de l'installation électrique.

Maternelle : Installation de jeux de cour.

Restaurant : Transformation office.

JULES SIMON : Installation d'un éclairage de sécurité.

LES TOURS : Restaurant : Transformation office.

LES TROUBADOURS : Restaurant : Insonorisation et peinture - Agrandissement du Restaurant.

DES CHANGEMENTS PROFONDS POUR UNE NOUVELLE RENTREE

Ceci n'est pas le bilan d'une année scolaire de l'après-10 Mai ; mais simplement quelques idées venues, de la réalité et de l'expérience :

• Des difficultés persistent dans nos écoles. Certaines vont encore marquer la prochaine rentrée : remplacement des maîtres, créations de postes, locaux... Les carences accumulées pendant des années de politique conservatrice, notamment en matière de formation des instituteurs et de constructions scolaires nous frappent de plein fouet. C'est pourquoi nous avons demandé à plusieurs reprises que le gouvernement mette en place un collectif budgétaire permettant d'assurer la rentrée 82 dans de bonnes conditions.

• Dans le même temps des changements profonds se dessinent :

— Le Ministère de la Formation Professionnelle engage un effort considérable pour les jeunes de 16-18 ans sortis de l'école sans qualification. Signe nouveau : l'effort de tous est demandé, celui des jeunes eux-mêmes, des syndicats des élus, des administrations, des entreprises. La Ville s'engage à fond dans cette voie.

— Une **Zone Prioritaire** est instituée à la Paillade-Nord. Certes avec trop peu de moyens encore. Mais quelque chose d'irréversible est peut-être né : une volonté d'abord, celle de ne plus accepter les inégalités et les échecs scolaires ; une démarche aussi, celle de faire appel à l'intervention de tous, enseignants, parents, travailleurs, associations, élus ; une transformation profonde enfin, visant à changer à la fois la société et l'école. Là encore, les élus se sont engagés à fond.

— La **concertation** a progressé. Pour la carte scolaire, l'enseignement de l'Occitan, la santé scolaire, d'autres rapports ont tendance à s'instaurer entre les administrations, les élus et les citoyens. C'est encore bien imparfait mais un pas est fait.

Dans tous ces secteurs, et d'autres encore, **une idée grandit** : le changement est difficile certes, mais ce qui est déterminant, ce qui compte avant tout, c'est d'en faire tous notre affaire. Discerner les points d'appui de la politique nouvelle et avancer pas à pas en faisant bouger les réalités, les idées, les mentalités.

La Municipalité met ses moyens au service de ce progrès possible. Un exemple en témoigne fortement : une nouvelle Cuisine Centrale fonctionne depuis Pâques. Vaste, moderne, capable d'assurer les besoins des années à venir. Résultat d'un travail opiniâtre des élus, des fonctionnaires communaux, des associations. Cet outil de valeur, nous voulons l'utiliser pour améliorer encore notre politique scolaire et pour le faire avec vous.

Voilà donc quelques remarques à l'approche d'une nouvelle rentrée.

Jacques BONNET

* INFORMATIONS ECOLE

• Le Festival du « Théâtre pour le jeune public » a rencontré à nouveau cette année un franc succès. L'aide de la ville a permis la participation de plusieurs écoles de zone prioritaire.

• **Zone Prioritaire :** La ville a aidé toutes les écoles concernées pour la réalisation de leurs projets éducatifs de lutte contre les inégalités et pour une école de la réussite. Travaux, bibliothèques, animations culturelles, santé scolaire, matériel, aide aux équipes pédagogiques, etc... et aussi interventions auprès des Ministères (exemple : le projet Salamanque sera aidé exceptionnellement par la Mission d'Action Culturelle).

Le 16 mai s'est déroulée la fête de l'enfance à la Paillade (organisée par les Pionniers).

Le 19 juin, à Salamanque, c'était la fête de toutes les cultures, préparée avec le concours de dizaines de parents. Nous reviendrons longuement dans un journal de rentrée sur les perspectives des Zones Prioritaires. (Projets du groupe de travail global qui s'est réuni le 17 juin, projets des équipes d'écoles...).

• **Caisse des écoles :** Le 9 juin, le Comité a réparti un crédit de 65 000 F pour l'achat de gros matériel didactique (duplicateurs, magnéto, projecteurs...).

• **Transports :** Le 16 juin, réunion de travail S.M.T.U.-Elus-Enseignants pour l'utilisation du 7ème bus et le bilan du service des bus mis à la disposition des écoles pour leurs sorties.

• **Bibliothèques :** Le renforcement de la bibliothèque municipale (fonds de livres, personnel) pour lui permettre d'alimenter les bibliothèques d'écoles en plein développement est à l'étude.

• La Ville aidera au développement de l'expérience « Informatique à l'école » conduite par Mademoiselle FOURNIER à l'école de l'Aiguelongue.

LES ECOLES EN CHANTIER

Cette année nous avons conduit une série de réalisations : rénovations du lycée CLEMENCEAU, reconstruction du collège JEU DE MAIL (pour cette rentrée), écoles J. PREVERT et P. PICASSO à la Paillade-Nord, école de la MARTELLE (La maternelle va connaître une extension de 2 classes + 1 restaurant), reconstruction d'une des maternelles de la CROIX D'ARGENT, reconstruction en cours de l'école des AIGUERELLES. Dans le quartier

Nord : reconstruction de l'école JEU DE MAIL II, construction de VERT-BOIS, reconstruction cette année de la maternelle des QUATRE SEIGNEURS.

Dans le même temps, autour de ce complexe de très grande qualité qu'est la Cuisine Centrale route de Lavérune, de nombreux restaurants scolaires ont été construits ou agrandis (cette année CONDORCET, Le PETIT BARD, Les TROUBADOURS, Le PAS DU LOUP, BARI, après CELLE-NEUVE, PLANCHON, Le LAN-

TISSARGUES, Les AIGUERELLES...).

Ainsi plusieurs chantiers sont ouverts en cette rentrée. Et la vie nous conduit à d'autres projets : écoles de LA RAUZE, de la Paillade-NORD, de l'axe PERE SOULAS, Maternelle CROIX D'ARGENT, achèvement du JEU DE MAIL et des AIGUERELLES, ANTIGONE et VAL DE CROZE... sans oublier les écoles nécessaires dans le quartier St Lazare ou vers les Hauts d'Argency.

La Commission de l'Enseignement

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CREATION DE RESTAURANTS

Pour Rentrée 1977-78 :
- Création restaurant « maternelle Zup XI » 69 001,14 F
- « La Martelle » 193 717,89 F

Pour Rentrée 1978-79 :
- Création Sévigné 85 000,00 F
- Création F. Garnier 65 000,00 F
- Jean Moulin : ouverture 2ème salle 14 000,00 F
(Insonorisation) 43 000,00 F
- Travaux sécurité divers restaurants 10 000,00 F
- Self-service C.E.S. Clémence Royer 640 000,00 F

Pour Rentrée 1979-80 :
- Restaurant Assas 140 185,00 F
- Création Lantissargues 540 000,00 F
- Création Planchon 150 000,00 F
- Pape Carpentier 500 000,00 F

Pour Rentrée 1980-81 :
- Création Croix d'Argent maternelle 200 000,00 F
- Création Chamberte maternelle 30 000,00 F

- Gambetta, Calmette, P. Arènes, Painlevé, Jules Simon, Cité Mion 250 000,00 F

Pour rentrée 1981-82 :
- Travaux d'aménagement (Bologne, Barcelone, Bari, Oxford, J. d'Arc, Daudet, Astruc, Jeu de Mail, La Martelle, Condorcet, J. Macé, Heidelberg, F. Garnier) 256 271,57 F

Pour rentrée 1982-83 :
- Construction Bari, Bologne, Oxford 508 433,24 F
- Construction Paul Valéry 718 000,00 F
- Création La Martelle maternelle 645 000,00 F
- Reconstruction Aiguerelles 600 000,00 F
- Aménagement divers restaurants 1 057 468,00 F
- Création restaurants intégrés aux nouvelles écoles (Vert Bois, Ecole ouverte Paillade) 40 000,00 F
- Création Anatole France 40 000,00 F

Ces dépenses concernent uniquement les travaux. Ne sont pas comprises : les dépenses d'équipement des cuisines annexes, achat de mobilier, acquisition de matériel pédagogique, matériel roulant, etc.).

La Nouvelle Cuisine Centrale : un équipement technique de fabrication des Repas qui a été conçu pour transformer la cantine scolaire en véritable restaurant d'enfants.

La restauration scolaire a beaucoup évolué au cours de ces dix dernières années. Il fut un temps où la cantine n'était pas considérée par les parents comme un moyen de restauration convenable pour leurs enfants qui la fréquentaient épisodiquement, et de toute façon, si le repas de midi était médiocre, la maman avait le temps, le soir, de compenser les lacunes.

Mais de plus en plus, pour des nécessités économiques, les parents ont été obligés de travailler, et de plus en plus, la journée continue a été adoptée. Alors les adultes eux-mêmes ont mangé quotidiennement sur leur lieu de travail, et progressivement la collation de midi est passée du sandwich au repas équilibré, et au contraire, le repas du soir n'est devenu qu'un complément.

C'est pourquoi, à juste titre, les parents d'élèves ont été de plus en plus exigeants quant aux fonctions remplies par la cantine. Nous avons toujours écouté leurs doléances avec attention et répondu à leurs souhaits.

— création de nouveaux restaurants dans les Ecoles qui n'en possédaient pas

— acquisition de mobilier moderne adapté aux besoins des enfants

— mise en place d'ateliers et distribution de jeux afin de valoriser cet inter-classe.

Cependant depuis la mise en service de la Nouvelle Cuisine Centrale une nouvelle étape a été franchie.

En effet, nous avons voulu avoir un outil qui nous permette à la fois — d'améliorer la qualité des préparations,

— de garantir une parfaite sécurité bactériologique,

— mais aussi de recréer l'ambiance familiale.

1) Améliorer la qualité : la meilleure est celle qui est faite avec des aliments sains, cuisinés juste avant d'être consommés.

Dès 1977, notre effort a porté sur la sélection des produits et des fournisseurs. Le résultat ne s'est pas fait attendre : 1977... 4 800 Repas par jour ; 1978... 6 500 ; aujourd'hui plus de 8 500.

La cuisine qui devait immédiatement précéder la consommation posait un véritable problème. Par exemple, cuisiner deux tonnes de daube et les distribuer immédiatement dans 100 restaurants relevait de l'impossible ; pour supprimer cette contrainte, nous avons recherché une solution technique.

Après étude et visite de plusieurs installations, nous avons été con-

vaincus que la chaîne froide répondait à nos besoins. En effet, aussitôt cuits, les aliments sont conditionnés en barquettes et refroidis à + 3°C, ils sont ensuite stockés à cette température (maximum 6 jours) jusqu'au moment de leur consommation. Trente minutes avant le repas, ils sont réchauffés à l'aide d'un four à air pulsé dont chaque école est dotée. Ce procédé de conservation et de distribution des repas est le seul qui donne des résultats équivalents à ceux de la cuisine sur place.

2) Garantir une parfaite sécurité bactériologique : Grâce à une étude poussée des circuits de fabrication et d'élimination des déchets en cuisine, mais aussi en respectant scrupuleusement les règles fondamentales d'hygiène. Des prélèvements systématiques d'échantillons analysés par les Services Vétérinaires, nous permettent de contrôler le degré de prolifération des germes.

Par ailleurs, les aliments, que ce soit les hors-d'œuvres des desserts, ou les plats cuisinés, sont transportés dans des barquettes ou plats étanches (thermoscellés à chaud), ce qui préserve les aliments contre les souillures qui pourraient intervenir lors des manutentions ou des transports.

Parce que toutes ces précautions étaient prises, les Services Vétérinaires nous ont attribué la marque de salubrité (34337 PC)

3) Recréer l'ambiance de la table familiale : Le conditionnement des aliments en barquettes de 8 rations directement posées sur la table par les Femmes de Service, accroît bien sûr la présentation des denrées, qui telles qu'elles ont été préparées et présentées en cuisine, arrivent sur la table. Mais, l'intérêt principal de ce système de restauration, réside dans le fait que la répartition des rations ne se fait pas par les adultes. Ce sont les enfants qui se servent eux-mêmes directement à partir du plat placé au centre de la table. Ils deviennent ainsi actifs et doivent prendre en compte la notion du partage et du respect d'autrui. Les adultes, quant à eux, mangent avec les enfants et la communication qui s'instaure alors est fort proche de celle qui règne à la table familiale. Nos propositions continueront à s'appliquer. Les réalisations en matière de restauration d'enfant se poursuivront par la satisfaction des besoins de la population et des enfants.

J. OBERTI

Un jeune chômeur sur deux est un jeune sans diplôme ni qualification. Ils sont 120 000, chaque année qui quittent l'école dans cette situation. Ils ont envie de s'en sortir.

AUJOURD'HUI, Les entreprises, l'ensemble des formateurs, disposent de moyens plus importants pour les aider.

PERMANENCE d'Accueil et d'information Municipale : MAIRIE du POLYGONE - Niveau Zéro.

Ils nous ont quitté

Jean PERIDIER né le 2 Avril 1909 à Montpellier

Avocat à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, pendant plus de 40 ans. Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MONTPELLIER au moment le plus difficile, lorsqu'il a fallu mettre en place la réforme judiciaire, qui a bouleversé la profession d'avocat, nous est aussi connu pour cette activité politique à laquelle avec tout son cœur, il a consacré sa vie. Lui aussi nous a quitté.

« J'ai été membre du Comité local de Libération de MONTPELLIER. J'ai même participé au Comité Départemental et à celui Régional. J'ai occupé dans le cadre départemental tous les postes politiques et administratifs ; c'est-à-dire Maire d'une commune rurale : LE POUGET, Conseiller Général et Conseiller Régional. Surtout pendant 31 ans j'ai été Sénateur de l'Hérault. A ce titre j'ai occupé au Sénat des postes importants comme, par exemple, Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale ; et pendant un certain temps : Rapporteur spécialisé du Budget de la Coopération. De ce fait j'ai été amené à rapporter la plupart des accords de Coopération que la France a signés avec les Pays d'Afrique. »

J'ai participé à de nombreux débats, comme celui sur le Traité de ROME ; et j'ai présenté des rapports très importants, comme par exemple celui sur « La Propriété Littéraire et Artistique ». J'ai encore été membre de l'Assemblée éphémère que fut celle de l'Union Française.

Pendant 14 ans j'ai été membre du Conseil de l'Europe. Là encore, j'ai occupé des postes importants comme celui de Vice-Président de la Commission des Questions Juridiques, et surtout comme Président de la Commission du Règlement. En cette dernière qualité j'ai été automatiquement Membre de la Commission Permanente, qui est la Commission Exécutive du Conseil de l'Europe.

Egalement, j'ai représenté la Délégation Française à la Commission mixte, qui est la réunion d'une délégation du Conseil de l'Europe avec les Ministres des Affaires Etrangères de tous les Pays membres du Conseil.

Enfin j'ai présenté des rapports importants sur : Les Droits de l'Homme, sur l'Anniversaire de la Chaire Universelle des Droits de l'Homme, de l'O.N.U. et sur les 20 ans d'application de la Convention Européenne ; sur l'Objection de Conscience ; sur l'Avenir de la Démocratie en Europe ; et sur La Toxicomanie.

Pouvait-il dire. Sans sa modestie et son extrême gentillesse, il aurait pu ajouter « Je me suis dépensé sans compter au service de tous, j'ai fait mon devoir et bien plus encore, j'ai sacrifié une partie de mes activités littéraires auxquelles je tenais bien qu'ayant réussi à faire paraître « La commune et les Artistes » qui témoigne de mon profond attachement aux belles heures de notre histoire. Mais Jean Peridier n'est plus. C'est à nous de nous rappeler avec infini respect et reconnaissance de cette somme de dévouement.



Paul BOULET

C'est un homme de cœur et d'esprit qui vient de disparaître. Après une longue carrière au service de ses semblables, le professeur Paul Boulet nous a quitté. Médecin depuis 1924, titulaire en 1937 de la Chaire d'Hydrologie Thérapeutique et Climatologique, puis à la tête, de 1947 à 1964, de la clinique médicale aujourd'hui dirigée par le Pr. Louis Bertrand, le Pr. Paul Boulet a toujours cherché à soulager les souffrances de l'homme. Profond humaniste, homme probe s'il en fut, Paul Boulet médaillé de guerre tant en 1914-1918 qu'en 1939-1945 s'est passionné pour la politique, et s'est consacré là aussi, durant de nombreuses années au service de l'homme.

ROCH - A. CHANA

A l'occasion du nouvel an israélite (Roch-A-Chana) qui sera célébré cette année le 17 Septembre et suivi de Yom-Kippour le 27 Septembre, le député-maire Georges Frèche et le Conseil Municipal souhaite à tous les Montpelliérains et Montpelliéraines de confession israélite une bonne année et d'heureuses fêtes.

UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE AU SERVICE DES DIABÉTIQUES

L'association Française des diabétiques est née en 1936, du désir de quelques diabétiques de mettre en commun leur expérience, de résoudre les difficultés qu'ils éprouvaient à s'adapter à cette maladie et de trouver conseils et encouragements dans une ambiance compréhensive. Depuis l'A.F.D. a connu une croissance rapide, elle groupe actuellement plus de 40.000 membres.

La création de filiales a permis de créer des centres vivants où les diabétiques peuvent s'entraider plus facilement.

C'est ainsi que la filiale LANGUEDOC-ROUSSILLON (L.A.R.V.) qui groupe actuellement 1300 membres a vu le jour, une filiale dynamique, qui œuvre sans répit pour aider ses membres à se prendre en charge. L'information étant son cheval de bataille l'A.R.D. organise tous les ans des conférences, avec projection audio-visuelle, avec la participation d'éminents diabétologues. Elle a fait frapper un médaillon qu'elle distribue à ses membres afin qu'en cas de malaise, on ne puisse commettre d'erreur.

L'association régionale des diabétiques Languedoc-Roussillon, édite son journal « UN RAYON DE SOLEIL » dont les colonnes sont ouvertes aux diabétiques et aux diabétologues. Ses pages sont remplies de renseignements pratiques de recettes équilibrées qui sont nécessaires aux diabétiques. Un diabétique ne doit jamais s'isoler ni cacher son état au risque d'en supporter les conséquences, c'est pourquoi l'A.R.D. est leur association à laquelle ils leur est recommandé d'adhérer, sans la moindre hésitation pour une cotisation modeste de (80 F). Les règles générales d'alimentation des diabétiques sont différentes selon qu'ils sont à l'insuline ou aux comprimés, selon leur activité.

Un diabétique bien informé, devient un véritable collaborateur de son médecin traitant et préserve son AVENIR. Pour tous renseignements ou adhésions écrire à A.R.D. - B.P. 5592 MONTPELLIER - 34050 CEDEX (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse).

Marc LEVESQUE
Président

SI TU NE
TROUVES
PAS,
NOUS
CHERCHERONS
ENSEMBLE.

Personne à qui dire son angoisse, sa solitude, un cri qui se noue dans la gorge et ne veut pas sortir. A qui dire « cela » sans avoir honte. Ce que souvent je n'ose me dire à moi-même. Avoir seulement un soir besoin d'entendre une voix, une voix amie à qui je puisse tout dire, même si ce n'est que le murmure de mes petits ennuis. Essayer de voir clair dans l'impasse, lorsque je ne sais plus quel chemin je dois prendre et que je tourne en rond. Pouvoir parler au plus secret des confidents, celui qui ne saura jamais qui je suis, que je ne rencontrerai pas, après, par hasard dans la rue puisque je ne le connais pas. Des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, des gens comme vous et moi en somme, venus de tous les horizons.

Ils n'ont qu'un point commun, un seul, ils apprennent à écouter, à respecter l'autre tel qu'il est et quel qu'il soit.

S.O.S. AMITE Languedoc-Roussillon B.P. 6040
34030 MONTPELLIER
CEDEX
Tél. (67) 63.00.63.

circulez mieux
dans le monde des affaires :

**30%
DE REDUCTION
dès le premier vol**



avec
**LES CARTES
D'ABONNEMENT
AIR INTER**

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DEUX FORMULES
Il n'est pas nécessaire de voyager très souvent en France par avion pour rentabiliser une carte d'abonnement AIR INTER. Quelques aller-retour dans l'année (1) suffisent à en amortir le prix d'achat.

La carte d'abonnement "vois rouges, vois blancs, vois bleus" vous donne accès, sans restriction à tous les vols sur la ou les lignes choisies.

La carte d'abonnement "vois blancs, vois bleus" (toute nouvelle) sur certaines lignes, donne accès exclusivement aux vols blancs et aux vols bleus.

POUR TOUTES RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS A VOTRE AGENCE DE VOYAGES, OU A AIR INTER MONTPELLIER, TEL. (67) 63 00 63. BUREAU DE POSTE, TEL. (67) 63 00 63.

AIR INTER
NOTRE MONDE C'EST LA FRANCE

SOLEG

**Société Languedocienne
d'Entreprise générale
Entreprise de bâtiment
et travaux publics**

S.A.R.L. au capital de 2.750.000 Francs

Siège social : 1, rue Cité Benoît - 34000 Montpellier
Tél. : (67)64.49.24

RICHARDSON

APPAREILS
SANITAIRES
ET ROBINETTERIE

CHAUFFAGE CENTRAL
ENERGIES NOUVELLES

APPAREILS MENAGERS
SIEMENS

Salle d'Exposition
Parking

Z.I. Av. du marché gare
34000 MONTPELLIER-Tél:92.09.11

ENTREPRENEURS
ARTISANS - PARTICULIERS



BETON PRET A L'EMPLOI
CONSULTEZ-NOUS
75-43-10 - 75-37-24

2 unités de production
- JUVIGNAC :
143, route de Lodève - 34990 JUVIGNAC
- VENDARGUES :
Z.I. RN 113 - 34740 VENDARGUES

Siège Social et Bureaux : 153, rue de
Lodève - 34990 JUVIGNAC B.P. N°102

**SUPERBETON :
QUALITE et SERVICE**

S.A. Ed. TAXY

Caoutchouc Manufacture
Robinetterie - Cave et Eau
Vêtements-Protection
Bottes-Gants
206, avenue de Lodève
34000 MONTPELLIER
Tél. : 75.49.66
Téléfax : 480.348

CONSTRUCTIONS
METALLIQUES
- FERONNERIE
- MENUISERIE
METALLIQUE
- CLOTURES
S.A.E.G.

SOCIETE
DES ANCIENS
ETABLISSEMENTS
GOMEZ
17, rue du Lantissargues
34000 MONTPELLIER
Zone Industrielle
Gerante : Phr. ZAPATA
Tél. : 92.02.83



EAU
GAZ

CHAUFFAGE
CLIMATISATION
PLOMBERIE

Entreprise B. BRUNO

Siège et Bureaux - 1028, av. de la Pompiègnane 34000 MONTPELLIER
Tél. : 72.48.06

CONTRATS ENTRETIEN
DEPANNAGES RAPIDES

VEHICULES D'INTERVENTION
GUIDES PAR RADIO - TELEPHONE

Chaîne gaz recommandé par GDF

sade



★ l'eau...
c'est la vie !

Agences locales de la Succursale :

- NIMES : Tél. : (66) 23.55.24
- ORANGE : Tél. : (90) 34.56.44
- TOULON : Tél. : (94) 94.26.34
- NICE : Tél. : (93) 79.37.25
- MONTPELLIER : Tél. : (67) 72.31.31

Compagnie Générale
de Travaux d'Hydraulique

- Adduction et distribution d'eau potable
- Assainissement
- Réseaux d'irrigation
- Génie civil - ouvrages spéciaux - puits
- Eaux industrielles, gaz, divers
- Travaux P.T.T.
- Forages, sondages
- Battages de palplanches
- Fondations et Fonçages horizontaux
- Entretien et gestion des réseaux

Succursale de Marseille :

251 boulevard Mireille-Lauze
13 362 MARSEILLE Cedex 10
Tél. : 16 (91) 79.91.51

Centre Commercial
Géant Casino
sur l'autoroute, sortie Montpellier-sud
avec Cafétéria

P



Pièces détachées
Occasion

auto express
dépannage - remorquage
carrosserie - peinture

rue du mas de saint-pierre
montpellier z.I. - tél. 92.80.00

**CLINIQUE
CLEMENTVILLE**

Médecine - Chirurgie
Obstétrique - Radiologie
Physiothérapie

25, rue de Clémentville
34000 MONTPELLIER

Tél. : 92.85.54

LAMOUR

jean-philippe
PÉPINIÈRES D'ORNEMENT
CRÉATION DE PARCS
ET JARDINS

4 km. route d'Arles,
30320 Caissargues
Tél. (66) 84.23.35



GARE LAITIÈRE marques
CANDIA - CONCORDE - LACTEL

56, rue de l'Industrie
34000 MONTPELLIER
Tél. (67) 92.29.65

Agir En semble

En 1981, pour sa première édition, la FOIRE AUX ASSOCIATIONS a remporté un très vif succès et la Municipalité a donc été incitée à renouveler cette expérience.

Comme l'an passé, cette manifestation se tiendra dans les Jardins du Peyrou, Louis XIV accueillera à nouveau des écologistes, des sportifs, des danseurs de Roch... le dimanche 19 septembre 1982, de 10 heures à 19 heures.

Afin de faciliter l'installation d'un chapiteau et d'une estrade, le Peyrou sera fermé au public le samedi 18 septembre, l'après-midi.

Cette année, le nombre d'associations qui ont manifesté le désir de participer à cette «FETE» est important, en effet plus de 250 sont déjà inscrites. Par ailleurs, cette journée sera diffusée par les Radios Locales.

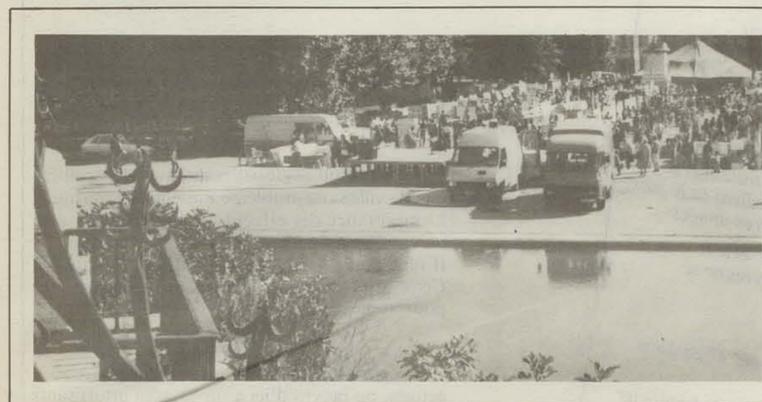


L'an dernier, le maire et le Conseil municipal ont fait le tour de tous les stands.

Le but de cette Foire, c'est la rencontre, la concertation. Le phénomène associatif est très poussé à Montpellier, les associations trouveront là un moyen de se rencontrer, de mieux se connaître. Le public pourra dialoguer avec les responsables et les animateurs, il trouvera dans les différents stands des brochures, photos, tracts... qui l'informeront sur les multiples activités des diverses associations qui œuvrent dans notre ville. Les films et diaporamas, projetés sous un chapiteau, montreront les réalisations ou actions de certains groupes. Sur un podium seront présentés des spectacles et démonstrations (danses folkloriques, acrobatiques, sports, échecs...).

Par cette manifestation, la Municipalité s'est fixé pour but de donner aux associations le moyen de se faire connaître, de créer des liens entre elles, donc de favoriser la concertation, d'améliorer et de promouvoir la vie associative afin «d'AGIR ENSEMBLE».

Foire aux Associations au Peyrou Le 19 Septembre 1982 de 10 h à 19 h



La veille de la fête, des Etats Généraux des Associations

Je ne sais plus qui a dit un jour «attention : la première fois, c'est le commencement d'une habitude». L'an dernier, en septembre les associations Montpelliéraines ont, je crois bien, commencé à prendre une habitude. Je ne vais pas égrener des souvenirs.

Nous avons mieux à faire : agir ensemble.

Le 19 Septembre, au Peyrou, c'est un nouveau rendez-vous des associations. Peut-être vaut-il mieux dire une fête qu'une foire ! L'objectif, vous le savez, est double : faire se rencontrer les associations et faire connaître aux Montpelliérains toutes les richesses qu'ils pourraient encore ignorer de la vie associative de notre ville.

Plus de 250 associations ont déjà annoncé, leur venue, et la préparation bat son plein. Une dernière réunion de mise au point aura lieu le 2 Septembre à 20 h 30 au gymnase des Arceaux. Cette année, une innovation : le samedi 18

Septembre, à la salle des Rencontres, auront lieu, toute la journée, les «Etats Généraux des Associations».

L'importance et la vitalité de la vie associative à Montpellier n'ont pas besoin d'autre démonstration.

Qu'est-ce qui compte le plus dans tout cela ? La beauté d'une journée fraternelle, la joie de la rencontre ? Bien sûr. Mais surtout, ces deux journées ne doivent pas être considérées comme un aboutissement, mais comme un commencement, celui d'une année plus dense, plus riche, re-commencement d'un travail commun pour que la solitude soit combattue de plus près encore à Montpellier. Au-delà de la joie que nous préparons pour nous et pour les autres, nous pensons à la seule chose qui nous importe vraiment : pour que chacun trouve une place et un meilleur épanouissement, agissons tous ensemble.

Aline CRESPEY



CILDH — CCIM

Voire employeur à la solution pour vous loger :
Le Comité Interprofessionnel du logement de l'Hérault.

ACCESSION : Le C.I.L.D.H. fait des prêts à l'acquisition et à la rénovation.
Le C.I.L.D.H. aide à la réalisation de programmes de construction de type traditionnel, villas et appartements dans le meilleur rapport qualité/prix. Ces logements permettent de bénéficier de l'A.F.L. pour les familles qui peuvent y prétendre.

LOCATION : Le C.I.L.D.H. dispose d'un parc de logements locatifs réservés aux salariés des entreprises.

INFORMATION : Le C.I.L.D.H. vous offre un service d'information constant pour tout problème juridique et technique concernant l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat.

**CES SERVICES ONT ETE CREEES POUR VOUS
N'HESITEZ PAS A LES UTILISER !**

CILDH — CCIM 26, rue de l'Aiguillerie - B.P. 2180
34027 MONTPELLIER CEDEX - Tél. : 60.56.00

E.A.T.T.
ENTREPRISE
D'AMENAGEMENTS de
TERRAINS et de TRAVAUX

Route de Lodève
34990 JUVIGNAC
Tél. : (67) 75.29.29.

Terrassement
Voirie
Canalisations

BAUDOUIN
climatisation
froid industriel

288, rue du Mas de Portaly
34000 MONTPELLIER
Tél. : (67) 92.28.59
Télex : 490888-44

rogier

TRAVAUX PUBLICS • ADDUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT • GAZ
ROUTES VRD

1, Avenue Lepic, 34 MONTPELLIER
Tél. (67)42.45.99

éd. Rogier ing ETP

sanofi **CENTRE DE RECHERCHES CLIN-MIDY DE MONTPELLIER**

AOP TELEPHONE

RADIO TELEPHONE
Recherche de personnel
Renseignement - Devis
Installations
par de vrais professionnels

TÉLÉPHONIE HÉRAULTAISE

Route de Lodève
(67) 40.14.86 34990 JUVIGNAC

sonimon
MARCHÉ D'INTERET NATIONAL DE MONTPELLIER

Gère et met à votre disposition :
- Dépôts banalisés embranchés,
- Dépôts frigorifiques.

Avenue du Marché Gare
Tél. : 92.29.60

Enquête de concertation sur la sécurité dans notre ville.

"Notre ville poursuit une croissance harmonieuse; elle doit aussi rester sûre."

Pendant près de vingt ans, les effectifs de la Police Nationale, recrutés au niveau de l'Etat par le Ministère de l'Intérieur, n'ont pas connu d'accroissement sensible.

Conséquence directe, la Ville de Montpellier comptait, lors du dernier Budget de l'Etat voté par l'ancienne majorité, un nombre de policiers d'Etat sensiblement égal à celui de 1960. Pour une population accrue de 100 %.

17 nouveaux gardiens seront, sur demande expresse de la Mairie de Montpellier, affectés dans les prochains mois à notre Ville.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Gaston Defferre, a fait décider le recrutement de 7 500 gardiens de la paix, pour renforcer la sécurité dans les villes, ces deux dernières années.

Cependant, les nécessités de recrutement de ces gardiens et leur formation, font que les premières affectations significatives ne se produiront, au mieux, que fin 1983.

D'ici là, que devons-nous faire ?

- Nous contenter des effectifs actuels, bientôt majorés des 17 gardiens de la paix supplémentaires.

- Ou mettre en place une formule-relais nous permettant de bénéficier d'un effectif de police accru d'ici fin 1983.

Dans la deuxième hypothèse, il appartenait à vos élus de proposer des solutions. Elles sont, après étude, au nombre de trois.

Je n'ai pas voulu trancher sans vous consulter, tant la perception réelle du climat de sécurité ou d'insécurité est l'affaire de chacun. Nous ne déciderons donc qu'après avoir recueilli votre avis, par le biais de cette enquête.

D'avance, je vous remercie de m'apporter votre concours.

Georges FRECHE
Député Maire de MONTPELLIER.

Il vous suffit, pour y répondre, de cocher sur le bulletin-réponse la formule qui vous paraît la plus proche de vos convictions.

A Vous estimez globalement, que Montpellier est une ville sans problème majeur de sécurité. L'importance des effectifs de police actuels ou prévus d'ici à fin 83, vous paraît satisfaisante. Il faut poursuivre l'effort auprès de l'Etat. Cette solution n'entraîne pas de dépenses pour vous.

Vous estimez que les effectifs de police actuels, ou prévus d'ici à fin 83, sont insuffisants pour garantir votre sécurité à Montpellier. Trois solutions vous sont proposées ci-dessous. Laquelle vous paraît la meilleure ?

B 1 La Mairie détache 12 de ses employés administratifs au Commissariat de Police de l'Avenue Clemenceau. Ces 12 personnes soulagent les effectifs de Police d'une partie de leurs tâches administratives, permettant ainsi à plusieurs policiers en tenue de renforcer les effectifs présents en Ville (5 % d'effectifs en plus). Et ce, jusqu'à l'arrivée des effectifs prévus vers fin 83.

Cette solution implique une dépense annuelle entraînant une augmentation de la Taxe d'habitation de l'ordre de 2 %.

B 2 La Ville de Montpellier crée, à titre temporaire, une police municipale d'une soixantaine d'agents (correspondant à une augmentation d'environ 25 % des effectifs en tenue dans la Ville).

Ces derniers sont systématiquement affectés à la surveillance des Ecoles, des espaces verts, des lieux publics, (parc, esplanade...) et des Parkings. Ils soulagent ainsi la Police Nationale qui se consacre mieux à la chasse aux délinquants. Cette solution implique une dépense entraînant une augmentation de la taxe d'habitation de 7 à 8 %.

B 3 Même principe que la solution B2. Mais avec une Police Municipale d'une centaine d'agents (correspondant à une augmentation d'environ 50 % des effectifs en tenue dans la ville).

Cette solution implique une dépense annuelle entraînant une augmentation de la taxe d'habitation de 15 à 20 %;

Cochez la case correspondant à votre souhait et retournez ce coupon à :
Maître Borderie, Huissier de justice, 6, rue Eugène-Lisbonne, Mairie de Montpellier.
Merci !

A **B 1** **B 2** **B 3**

NOM _____ PRÉNOM _____ AGE _____

ADRESSE _____

Avez-vous d'autres suggestions sur le problème de la Sécurité dans notre Ville. _____

Nota : les enveloppes contenant plus d'une réponse seront nulles.